

**Eder, Robert**, seigneur de la Haye-Eder en Missillac (non cité au procès-verbal de la montre)

Armes. Selon Joseph Baudry (*Histoire généalogique de la maison Eder*, Rennes-Hennebont, J. Plihon et L. Hommay/Ch. Normand, 1911, p. VI-IX) plusieurs sceaux sont connus, mais les armes de la branche aînée sont « de gueules à la fasce accompagnée de trois quintefeuilles de même » et ajoute Paul de Freslon (« Essai généalogique sur la famille Eder », *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1911-2, p. 216 [cet article comporte trois parties, à cette première, p. 215-229, s'en ajoutent deux autres, ; *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1911-2, p., 257-265 ; *ibid.*, 1912-1 ; p. 52-73] deux en chef et une en pointe ».

Le sceau de Pierre Eder porte un écusson chargé d'une fasce accompagnée de trois quintefeuilles, ; l'écu étant supporté par deux griffons et surmonté d'un casque de profil ayant pour cimier un léopard posé entre un vol avec pour légende S. PIERRE EDER, CHEVA (MORICE, *op. cit.*, t. I, n° CC où, par erreur, la fasce est hachurée, les hachures n'étant pas antérieures au XVII<sup>e</sup> siècle, FRESLON, art. cité, 1911, p. 216-217).

Les Eder, seigneurs de la Haye-Eder en Missillac, occupent, à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle et au début du XV<sup>e</sup> siècle, une place importante dans l'État breton (conseiller du duc, membre de la chambre des comptes...), l'un d'entre eux, Pierre Eder, est gouverneur du comte de Montfort, François de Bretagne, fils aîné de Jean V et alors son héritier présomptif. D'autres sont des hommes d'Église : chanoines et même, avec Guillaume Eder, évêque de Saint-Brieuc. Leur implantation aux alentours du pays guérandais est importante (Missillac mais aussi Assérac), cependant celle-ci est bientôt remise en cause, sans doute à la suite de difficultés financières, qui conduisent Jean Eder puis Jean Eder-Beaumanoir à aliéner une série des biens possédés par la famille tout en gardant la possession de la seigneurie de la Haye-Eder. L'un de ceux qui se rendent acquéreurs des biens mis alors en vente est Michel Le Penneec pour lequel nous disposons d'un fonds documentaire remarquable, ce qui nous permet d'apporter des éléments jusqu'alors peu ou pas pris en compte.

L'origine normande prêtée par Joseph Baudry (*op cit.*, p. II-III) aux Eder est sans doute à écarter. Si traditionnellement, ils sont associés à Bernard, premier seigneur de La Roche-Bernard, dont l'origine normande a longtemps été admise en raison du caractère germanique de son nom, cette origine a été remise en cause. En effet, Bernard semble bien être un Breton occupant, sans doute à Nivillac, la fonction de *machtiern* (TONNERRE, Noël-Yves, *Naissance de la Bretagne. Géographie historique et structures sociales de la Bretagne*

*méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIII<sup>e</sup> à la fin du XII<sup>e</sup> siècle*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 1994, p. 346-348).

Quoi qu'il en soit, vers 1075, « Eder, de Insula » est témoin d'une donation faite à l'abbaye de Redon (COURSON, Aurélien de (éd.), *Cartulaire de l'Abbaye de Redon en Bretagne 832-1124*], Paris : Impr. impériale, 1863, CCCXVIII, p. 272). Joseph Baudry (*op. cit.*, p. IV) rapproche « de Insula », sans preuve, du site du château de l'Isle en bordure de la Vilaine mais située sur la rive droite)

Le 3 juill. 1317, Guy de Penthièvre obtient du pape Jean XXII plusieurs expectatives de bénéfices dont une pour Barthélemy Eder pour le chapitre de la collégiale Saint-Aubin de Guérande (POCQUET du HAUT-JUSSE, *Les papes...*, p. 168). Manifestement Barthélemy Eder se situe dans l'entourage de son bienfaiteur, ce qui semble supposer une implantation des Eder en Penthièvre.

Le 12 avril 1365, à Guérande, Guillaume Eder ratifie le premier traité de Guérande (MORICE, Pierre-Hyacinthe et TAILLANDIER, Charles *Histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 2 vol., Paris, Imp. de Delaguette, 1750-1756, t. I, col. 318 ; MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 1598).

Paul de Freslon (art. cité, 1911, p. 220) le qualifie d'écuyer, seigneur de La Haye, en possession de diverses terres situées dans les paroisses de Maure, Guer et Comblessac.

Localement, il est sans doute celui qui est mentionné le mardi après la Saint-Michel (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 5) et en novembre 1395 (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 131) ; les 8, 27 septembre, 13 octobre, 8 novembre 1396 (Arch. dép. Morbihan, E 52, p.5-6) ; le 8 décembre 1398 (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 E 127) ; et en 1396 (*ibid.*, E,1193) ; le 19 juillet 1397 (Arch. dép. Morbihan, E 52, p.6) ; le 22 novembre 1400 (*ibid.*, E 52, p. 7). Mais est-ce lui encore que l'on rencontre le 5 novembre 1416 (*ibid.*, E 52, p. 14) et en 1417 (*ibid.*, E 52, f<sup>o</sup> 15) ? Sans doute faut-il envisager dans ces actes la présence de deux Guillaume Eder sans que nous puissions les distinguer et préciser les liens existant entre eux.

Selon Joseph Baudry (*op. cit.*, p. 2-3), il meurt après 1408, ce qui semble discutable aussi convient-il de suivre Paul de Freslon (art. cité, 1911, p. 221) qui le fait disparaître avant le 22 novembre 1401, puisqu'à cette date son fils Pierre est qualifié de seigneur de la Haye-Eder.

Avant sa mort, Guillaume Éder avait fondé une chapellenie en l'église de Missillac comme en témoigne un extrait de registre de la chancellerie : « Guillaume Eder, et Pierre Eder, fils de Guillaume, seigneurs successivement de la Haye-Eder, ont fondé une chapelle en l'église de Missillac et une audit lieu de la Haye-Eder (BnF, fr. 22318, p. 43, vers février 1475 n.st.)

Selon Joseph Baudry (*op. cit.*, p. 2-3), il laisse cinq enfants :

- Catherine. Elle épouse, en 1386 (contrat de mariage du 15 mars 1386 n.st)], Jean Freslon, seigneur de la Freslonnière et du Boisbriany en la paroisse du Rheu (actuel département de l'Ille-et-Vilaine) ; la dot se monte à 40 livres annuelles auxquelles s'ajoutent 250 francs d'or (FRESLON, art. cité, 1911, p. 220). De ce mariage sont issus : Bertrand, Guillaume, Alain, Marie, Jeanne et Perrine (*ID.*, *ibid.*, p. 223-224).

- Jeanne. Elle s'unit, en 1389, à Jean de Goulaine, fils de Jean de Goulaine et de Jeanne de Rames. En 1446, elle est mentionnée comme décédée. Du couple sont issus : Jean et Édouard (*ID.*, *ibid.*, p. 224). Édouard, seigneur de la Berrière, épouse en secondes noces Aimée Pantin, fille du seigneur de la Hanelinière, dont la fille unique, Marguerite de Goulaine épousa Guillaume de Sesmaisons ; de ce couple est issu Jacques de Sesmaisons, seigneur de Sesmaisons, qui s'unit, le 20 août 1512 à Anne Eder (*ID.*, *ibid.*, 1911, p. 224).

- Pierre (ci-dessous).

- Raoulet (ci-dessous), Jean Kerhervé (*Les gens...*) en fait également le frère cadet de Pierre, ce qui n'est pas le cas de Paul de Freslon (art. cité, 1911, p. 217) qui présente ce personnage comme « non rattaché », estimant cependant probable qu'il soit un fils de Guillaume, le frère de Pierre, bien qu'aucun acte ne l'atteste

- Guillaume. Il est évêque de Saint-Brieuc.

La similitude des prénoms entre le père et le dernier fils, conduit, selon les auteurs, à des attributions différentes de carrière. Si Joseph Baudry et Paul de Freslon font du père un conseiller et un homme de confiance du duc, Jean Kerhervé attribue cette fonction et ce rôle au fils qu'il fait siéger également à la chambre des comptes.

Guillaume, le fils, est témoin le 16 février 1382 d'une donation faite par le duc de la Chartreuse Saint-Michel d'Auray (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 446). Il est présent au Conseil ducal du 22 avril 1382 (JONES, *Recueil...*, n° 408) jusqu'au 11 janvier 1397 (n.st.) (*ID.*, *ibid.*, n° 1075).

Il est également membre de la chambre des comptes (KERHERVE, *Les gens...*, pour ce qui suit) et dès, au moins le 15 novembre 1391, il reçoit 100 livres par an pour « estre aux accomptz » (JONES, *Recueil...*, n° 822) ; en mai 1392, sa rémunération passe à 200 livres (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 1111). Le 16 février 1393 (n.st.), il participe aux discussions relatives au nombre de feux du duché (JONES, *Recueil...*, n° 918). S'il ne siège plus à la chambre après la mort de Jean IV, intervenue le 11 novembre 1399, il conserve ses fonctions de conseiller, sous Jean V ; en effet, il semble devoir être identifié à ce Guillaume Eder qui siège au Conseil à partir du 8 août 1408 (BLANCHARD, *op. cit.*, n° 1037, *passim*)

Guillaume Eder est un homme de confiance du duc. Le 18 janvier 1389 (n.st.), il est témoin de l'instrument public issu de l'assemblée de nobles réunis à Nantes par le duc pour entendre ses griefs envers Olivier de Clisson et Jean de Penthièvre afin d'écouter leurs avis avant de porter ses plaintes auprès du roi de France (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 557 ; JONES, *Recueil...*, n° 683). En 1391, il est l'un des signataires de la procuration donnée par le duc Jean IV à ses ambassadeurs dépêchés auprès du roi d'Angleterre (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 576), et un des témoins de la promesse faite par le roi de France de respecter les privilèges et droits du duché de Bretagne (*Id.*, *ibid.*, t. II, col. 581), puis, le 20 janvier et 2 février 1392 (n.st.) de l'accord, passé en présence du roi, entre le duc Jean IV et le comte de Penthièvre pour l'exécution du traité de Tours (*Id.*, *ibid.*, t. II, col. 581, JONES, *Recueil...*, n° 795, 797). En 1392, il est l'un des commissaires nommés par Jean IV pour la levée d'un fouage destiné au versement de 100 000 livres promises à Olivier de Clisson (*Id.*, *ibid.*, t. II, col. 589 ; JONES, *Recueil...*, n° 822). Le 6 février 1393 (n.st.), il est l'un des signataires d'une sentence arbitrale rendue au sujet de l'exécution du traité de Tours (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 588-590 ; JONES, *Recueil...*, n° 918).

Si nous suivons Jean Kerhervé, Guillaume, conseiller ducal et membre de la chambre des comptes, est clerc, licencié en lois et homme d'Église. Dès 1382, il est pourvu d'un bénéfice dans le diocèse de Nantes (POCQUET du HAUT-JUSSE, *Les papes...*, p. 407). Le 31 janvier 1391 (n.st.), il est nommé chanoine de Guérande) à la suite d'un échange fait avec Raoul Eder (Paul de Freslon art. cité, 1911, p. 218] présente Raoul comme « non rattaché »). Le 26 juillet 1396, il est également recteur de Saint-Dolay, nommé à la suite du décès de Guillaume de Tusche (LESQUEN, Guillaume, MOLLAT, Guillaume, *Mesures fiscales exercées en Bretagne par les papes d'Avignon à l'époque du Grand schisme d'Occident*, Paris, 1903, note, p. 525). Il figure dans un fragment d'un dénombrement des bénéfices du diocèse de Nantes, non daté mais que l'on peut situer entre le 28 décembre 1397 et le 8 juillet 1404, où il

est également noté comme recteur de Saint-Dolay (Arch. mun. Nantes, II, 126/5). En 1420, il est nommé doyen du chapitre de Nantes – et cité comme tel dans différents actes officiels (BLANCHARD, *op. cit.*, *passim*), il est cubiculaire du pape et, le 15 mars 1428 (n.st.), nommé évêque de Saint-Brieuc (POCQUET du HAUT-JUSSE, *Les papes...*, p. 497 ; COUFFON, René, « Recherches sur le vénérable chapitre de Saint-Brieuc au XV<sup>e</sup> siècle et sa contribution à la restauration de la cathédrale », *Bulletin et mémoires de la Sociétés d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1963, p. 30-31). Dans le compte de Jean Droniou, trésorier et receveur général de Bretagne entre 1420 et 1429, Guillaume Eder est mentionné parmi les conseillers du duc, aux gages de 200 livres par an (JONES, « Les comptes de Jean Droniou ... », p. 330, n° 123 et encore p. 335, n° 217). Il rédige un testament, daté du 24 décembre 1430 (*Gallia Christiana*, t. XIV, col. 1098 C ; KERHERVE, *Les gens...*). Paul de Freslon (art. cité, 911, p. 221), qui cite l'*Itinéraire* de Dubuisson-Aubenais. Guillaume Éder meurt le 23 décembre 1431 et est inhumé dans la cathédrale de Saint-Brieuc

Avant d'en venir à Pierre, le fils aîné, présentons Raoul, son frère cadet (KERHERVE, *Les gens...*, pour ce qui suit). En 1406, il est écuyer du duc. (BLANCHARD, *op. cit.*, n° 311 et 317). En 1409, il est argentier du duc (*ID.*, *ibid.*, n° 1087). Puis, tout en gardant l'Argenterie (jusqu'en 1414, au moins, MORICE, *op. cit.*, t. II, 875), à partir du 25 janvier 1412 (n.st.), il exerce la fonction de trésorier et receveur général (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 831), ne devant avoir en charge que les recettes ordinaires (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 51, f° 35 v°) ; fonction qu'il quitte entre le 13 mars et le 4 juin 1417 (*ibid.*, E 210/12 ; BLANCHARD, *op. cit.*, n° 1239). Un court extrait de son deuxième compte (7 février 1413-1<sup>er</sup> juillet 1414) est publié par Pierre Hyacinthe Morice (*op. cit.*, t. II, col. 875-876). Sa carrière se poursuit à la chambre des comptes dont, le 1<sup>er</sup> juin 1417, il est nommé second président (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 900). En 1419, il pourrait avoir été remplacé à ce poste par Salmon Périou. Le 10 octobre 1430, il figure parmi les seigneurs qui s'engagent derrière le duc dans une ligue formée contre les Penthièvre (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 1061). Il siège au Conseil ducal où il se rencontre encore le 27 août 1421 (BLANCHARD, *op. cit.*, n° 1505).

La confiance que lui accorde le duc lui vaut de nombreuses faveurs. Le 1<sup>er</sup> juillet 1406, à l'occasion de son mariage, il reçoit 600 livres, et le 14 janvier du tissu de satin et 200 peaux de fouines pour se faire une robe de noces (*ID.*, *ibid.*, n° 311 et 317) ; en 1417, il est gratifié de la capitainerie du château de l'Isle, en Marzan, sur la Vilaine, charge qu'il conserve jusqu'au 8 octobre 1420 (*ID.*, *ibid.*, n° 1452), c'est à ce titre qu'il fut chargé de la garde de Guillaume de Blois (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1051). Il est ensuite, selon les comptes d'Aufroy Guinot,

trésorier et receveur général de Bretagne de 1430 à 1436, capitaine de Touffou et en assure la garde avec quatre hommes d'armes et quatre de trait (JONES, « Les comptes d'Auffroy Guinot... », p. 78, 422

« Localement », il se rend acquéreur de terres (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 71). Paul de Freslon (art. cité, 1911, p. 218 signale qu'il a acquis, en 1412, diverses terres de Philippot Boirigan, seigneur du Pé (BnF, 22334 ; p. 129).

Joseph Baudry (*op. cit.*, p. 6) et Paul de Freslon (art. cité, 1911, p. 218) l'identifient à un des exécuteurs testamentaires nommés par le duc de Bretagne François I<sup>er</sup>, le 2 janvier 1450 (n.st.) (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1520) et tous deux écrivent ne lui connaître ni alliance ni descendance.

**Pierre Eder**, le fils aîné de Guillaume est selon Joseph Baudry (*op. cit.*, p. 7) « l'un des chevaliers les plus remarquables de son temps », et selon Paul de Freslon (art. cité, 1911, p. 224) « un des hommes d'État breton les plus importants du XV<sup>e</sup> siècle ». Il est un proche du duc (conseiller, chambellan, maître d'hôtel, chargé de mission) avec qui, et d'autres, il partage la captivité de Champtoceaux et que le duc nomme gouverneur de François, son fils aîné.

Le 14 juin 1427, « messire Pierre Eder » est enregistré, lors d'une réformation de la paroisse de Comblèsac (évêché de Saint-Malo) comme résidant en son « hostel » de Tréhiélan (BnF, ms. fr. 8311, f<sup>o</sup> 328. ; en 1440, il est également seigneur de Trébabu).

En 1402, qualifié d'écuyer, il est de la suite de Jean V et de son frère qui accompagnent le duc de Bourgogne, régent du duché de Bretagne, à son retour à Paris ; il est alors gratifié de 20 écus (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 710). En janvier 1404, à l'hôtel de Saint-Paul à Paris, Pierre Eder assiste à la cérémonie lors de laquelle Jean V rend hommage au roi de France (*Id.*, *ibid.*, t. II, col. 735). Dès le 3 juin 1409, il siège au Conseil ducal (BLANCHARD, *op. cit.*, n<sup>o</sup> 1069) et est signalé, à ce titre, jusqu'en janvier 1434 (n.st.) (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 2692).

En 1412, une charte de l'abbaye de Redon rapporte que Jean, sire de Rieux et de Rochefort, maréchal de France, prie son bien-aimé cousin, messire Pierre Eder de mettre son sceau en l'absence du sien. Le sceau dudit Eder « estoit une fasce accompagnée de trois quintefeuilles, 2 en chef, 1 en pointe ; sur l'escusson, un casque surmonté d'une aigle naissante et pour support deux griffons » (BAUDRY, *op. cit.*, p 8)

Dans un extrait de compte tenu par Raoullet Eder, trésorier et receveur général du 7 février 1412 au 1<sup>er</sup> juillet 1414, Pierre Eder se rencontre parmi les « gens et officiers du duc » et ses gages sont de 10 livres par mois (MORICE, *op. cit.*, t. II, col., 875). Le 19 juillet 1412, il assiste comme témoin à la signature du contrat de mariage entre Charles, fils aîné du duc de Bourbon, et Anne de Bretagne (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 873).

Le 15 novembre 1415, qualifié de chevalier, avec Pierre Yvette, il prend, pour le duc, possession de la ville de Saint-Malo, où ils établissent comme gouverneur, Pierre de Rieux, seigneur de Châteauneuf, qui leur prête serment (BAUDRY, *op. cit.*, p. 9). Dans la réformation des ordonnances de l'Hôtel ducal du 1<sup>er</sup> avril 1416 (n.st.), il est signalé comme capitaine de Suscinio (MORICE, *op. cit.*, t. II ; col. 896), à ce titre, il dispose du droit de « bouche à la cour pour lui ou lui et un gentilhomme » (c'est-à-dire qui ils sont nourris à la cour), et est crédité de 180 livres de gages annuels (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 897). En juin 1417, dans l'« estat de la Maison du duc », il est chambellan et maître d'hôtel (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 947). En 1419, toujours qualifié de maître d'hôtel, il est parmi ceux qui accompagnent Jean V à Rouen, lors de son entrevue avec le roi d'Angleterre, et est bénéficiaire d'une somme de 35 livres (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 978). La même année, il est député par le duc de Bretagne vers le dauphin en compagnie d'Olivier de Champballon (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 982).

En 1420, Pierre Eder, qualifié de chambellan, est avec d'autres, du voyage de Champtoceaux où les Penthièvre attirent le duc dans un guet-apens (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 999). Au cours de sa captivité, Pierre Eder est caution de Jean de Kermellec durant la mission de ce dernier, envoyé à Lamballe pour en faire lever le siège (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 1076). Il est libéré après la capitulation de la place (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 1077). En retour, sa conduite lui vaut des gratifications : en septembre 1420, qualifié de chambellan et maître d'hôtel, le duc lui attribue 200 livres de rente, à prélever sur les biens confisqués sur les Penthièvre en la châtellenie de Châtelaudren en un lieu que Pierre Eder « voudra choisir hors l'emplacement du chastel et forteresse de Châtelaudren (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 1130). Dans l'extrait d'un compte tenu par Jean Périou, trésorier et receveur général de Bretagne, entre le 20 avril et le 16 décembre 1420, il émarge comme écuyer officier de la maison du duc (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 1065).

Le 1<sup>er</sup> avril 1421, dans la revue faite des ordonnances touchant l'état de Maison du duc, il est mentionné que le duc a « ordonné à chevaucher avec lui continuellement pour la sûreté de sa personne » 100 hommes sous la conduite de « messires » Pierre Eder et Jean de Kermellec (*ID.*, *ibid.*, *op. cit.*, t. II, col. 1084).

Le 21 janvier 1423 (n.st.), à Pierre Eder, qualifié de chambellan, maître d'hôtel du duc et de gouverneur du comte de Monfort, François, le fils aîné de Jean V, le duc, compte tenu des « bons, notables et agréables services » rendus, confirme les donations antérieures (200 livres de rentes) et les accroît en lui accordant la pleine propriété des terres qui forment l'assiette des 200 livres de rente soit la seigneurie de Plouagat et d'autres biens dont le fief de Créheren en Plouvara, appartenant aux La Lande, mais relevant des Penthièvre, qui était en possession de Marguerite de La Lande, épouse de Guillaume Eder, fils de Pierre, l'ensemble étant désormais tenu à foi, hommage et rachat du duc (*ID., ibid.*, t. II, col, 1129-1131).

En 1425, Pierre Eder, chevalier, est l'un des exécuteurs testamentaires de Richard de Bretagne, comte d'Étampes (*ID., ibid.*, t. II, col, 1171)

Dans un extrait du compte tenu par Jean Droniou, trésorier et receveur général depuis son dernier compte connu le 31 octobre 1426, Pierre Eder, chambellan, émarge pour une pension et figure parmi les gens d'armes ayant servi entre le 1<sup>er</sup> novembre 1426 et novembre 1428, comme « capitaine des gendarmes du corps du duc pour 17 hommes d'armes » avec Pierre Eder, son fils et lieutenant (*ID., ibid.*, t. II, col, 1222 ; JONES, « Les comptes de Jean Droniou ... », p. 350 ; n° 27 ; voir encore p. 351, n° 34)0

Dans le compte tenu par Jean Mauléon, receveur du fouage ordonné en mai 1427, Pierre Eder est mentionné parmi les gens d'armes ayant servi le duc au mois de janvier (*MORICE, op. cit.*, II, col, 1205).

Dans le compte de Jean Mauléon, trésorier et receveur général, tenu depuis son dernier compte, conclu le 20 mars 1430 (n.st.), Pierre Eder est toujours mentionné comme chambellan, et gouverneur de François, comte de Montfort (*ID., ibid.*, t. II, col, 1226).

Dans le compte de Jean Droniou, trésorier et receveur général de Bretagne (1420-1429), il est signalé que le receveur ordinaire de Vannes reçoit 170 livres de Pierre Eder (JONES, « Les comptes de Jean Droniou ... », p. 315, n° 6). Dans le même compte, il est indiqué que Pierre Eder est gratifié par le duc de 60 écus, pour acheter un bon cheval (*ID., ibid.*, p. 240, n° 242) et qu'il reçoit pour étrennes un écu (*ID., ibid.*, p. 354, n° 80).

Le 1<sup>er</sup> octobre 1428, Pierre Eder, chevalier, seigneur de Plouagat, est cité dans la sentence qui ordonne le partage du paiement des charges de la terre de Goëlo et aura à payer en raison de ce qu'il en avait reçu à la suite de la confiscation de cette terre sur les Penthièvre (*MORICE, op. cit.*, t. II, col, 1209).



Le 23 janvier 1429 (n.st.), Pierre Eder est l'un des six commissaires désignés par le duc pour réformer les finances et la justice en Bretagne (*ID., ibid.*, t. II, col, 1217). Le 6 avril suivant, il est procureur des états de Bretagne, et, à ce titre, il assiste le duc de Bretagne, lors de son acquisition de la baronnie de Fougères, vendue par le duc d'Alençon, pour payer sa rançon aux Anglais (*ID., ibid.*, t. II, col, 1220).

Le 13 août 1431, Pierre Eder, avec d'autres, signe à Angers le traité de mariage entre François de Bretagne, comte de Monfort, héritier présomptif de Bretagne, et Yolande d'Anjou (*ID., ibid.*, t. II, col. 1243 ; JONES, « Les comptes d'Auffroy Guinot... », p. 55, n° 163). Dans les comptes d'Auffroy Guinot, trésorier et receveur général de Bretagne de 1430 à 1436, il est enregistré : comme membre d'une ambassade qui, avec la reine de Sicile, est envoyée « traiter de la paix et apointement avec le Roi et Monseigneur le Connestable » (*ID., ibid.*, p. 57, n° 177) et d'une autre à son retour de Saumur (*ID., ibid.*, p. 30, n° 243, août 1431) ; pour, après août 1433, être dépêché, avec Robert d'Espinay, pour rencontrer le sire de La Trémoille (*ID., ibid.*, p. 94, n° 90) ; lors des étrennes de 1434 (n.st.) (*ID., ibid.*, p. 95 n°92) ; pour la gratification (mandement du 31 janvier 1434 n.st.), qu'il reçoit « pour les paines et travail » qu'il eut, avec le chancelier, lors de la venue à Nantes du sire de La Trémoille, pour les « apointemens » des mariages des « mademoiselles de Laval et d'Estampes avec les fils du sire de la Trémoille et d'Albret » (*ID., ibid.*, p. 96, n° 93) ; pour être destinataire de 2 ou 3 aunes d'écarlate pour « faire robes » ; en récompense d'avoir, avec d'autres, « concouru aux mariages d'Anne de Laval avec le fils du sire de Malestroit et du fils du sire de Molac avec la fille aînée du sire de Malestroit (mandement du 29 décembre 1434 (*ID., ibid.*, p. 106, n° 159 ; voir aussi MORICE, *op. cit.*, t. II, col, 1262 ; BLANCHARD, *op. cit.*, n°2174) ; pour les étrennes de 1435 (n. st.) (JONES, « Les comptes d'Auffroy Guinot... », p. 104, n° 153) ; au sujet d'un « coueserot » (cheval) donné au sire de Matignon afin qu'il consente au mariage de Pierre Eder avec Clémence de Bois Boessel (*ID., ibid.*, p. 48, n° 90) ; il est encore attribué à Pierre Eder une robe de « livrée des nopces du sire de Laval » (*ID., ibid.*, p. 49, n° 93) ; et est dédommagé d'avoir donné un cheval à « Monseigneur le Bastart » (Tanguy de Bretagne) pour aller au siège de Pouancé (*ID., ibid.*, p. 65, n° 294).

Pierre Eder est un des exécuteurs testamentaires de la comtesse de Montfort, Yolande d'Anjou, décédée au château de Plaisance, près de Vannes, le 17 juillet 1440 (LOBINEAU, *op. cit.*, t. I, p. 584).

Dans un extrait du compte tenu par Jean de Vay, trésorier et receveur général, du 19 août 1442 au 1<sup>er</sup> septembre 1444, il est qualifié de chevalier et chambellan du duc (MORICE,

*op. cit.*, t. II, col, 1371). Et en 1444, il est gratifié de 240 livres de pension viagère (BAUDRY, *op. cit.*, p. 15)

Dans un extrait du compte tenu par Guyon de Carné, trésorier et receveur général de Bretagne du 17 octobre 1445 au 10 janvier 1446 (n.st.), aux étrennes de 1455 (n.st.), Pierre Eder est bénéficiaire d'une aiguière d'argent et d'une coupe du même métal pesant ensemble 5 marcs ; y figure également Amaury Eder (MORICE, *op. cit.*, t. II, col, 1396).

« Localement », le 16 janvier 1428 (n.st.), lors de la réformation de la noblesse de la paroisse de Missillac, sont enregistrés Jean Crexzon, métayer de « mesire » Pierre Eder à la Haye(-Eder), et, le 12 mai suivant, Olivier Julliot, sergent de Pierre Eder, ainsi que l'hébergement et manoir de la Haye « ancien » appartenant à « messire » Perré Eder, chevalier, auxquels est associée une métairie ancienne dont les métayers sont exempts de fouage (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Missillac et site « Archives remarquables »)

Le 22 juillet 1430, sont vendus, par Jean III de Rieux, à Pierre Eder et à Tristan de La Lande, 70 livres de rentes pour la somme 6 000 écus, somme destinée au paiement de la rançon de Pierre de Rieux, maréchal de Fiance, prisonnier des Anglais (Arch. dép. Morbihan, E 55, p. 8).

Pour le même objectif, s'ajoute la constitution, par Jean III de Rieux, d'une rente annuelle de 170 livres sur la recette de Peillac auprès des deux mêmes créadiers qui versèrent alors la somme de 6 000 livres (BnF, cabinet d'Hozier ; vol. 290, f° 19). Puis, le 5 septembre 1440, François de Rieux constitue une rente auprès de Pierre Eder (Arch. dép. Morbihan, E 55, p. 16). Ces trois actes illustrent les disponibilités financières de Pierre Eder.

Le 19 février 1412, Pierre Eder reçoit, du duc, « pouvoir et licence » de disposer de garennes « deffensables a connilz, lievres, perdrix, fesans et autres volatures en ses herbergemens, demaines et appartenances » de la Haye et en ses terres et seigneuries qu'il a dans les villages d'Averac, la Rivière et Breveran, dans la paroisse de Missillac » (BLANCHARD, *op. cit.*, n° 265). Le 7 octobre 1430, Pierre Eder, seigneur de la Haye-Eder, reçoit de Guy de Laval, baron de la Roche Bernard, en récompense de ses services, le droit de prendre le « bois mort et mort bois » pour le chauffage de son « manoir, maisons et four » de la Haye-Eder à prendre chaque année, ainsi qu'un droit de panage pour les porcs, bœuf vache vaut et chevaux dans la forêt de la Bretesche en Missillac (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 439). Pierre Éder reçoit également de Guy de Laval, le 25 novembre 1430, devant les cours de La Roche Bernard, Saint-Dolay et Missillac le droit d'utiliser ses sceaux de contrat et de

disposer des droits de « succession de bastards, espaves et gallois, deserences, cognoissance de sang et de crime, cep, collier et justice patibulaire, a tenir le tout de la Roche Bernard a foy, hommage et rachat » (BnF, fr. 22361, p. 45 ; FRESLON, art. cité, 1911, p. 228).

S'ajoutent différents aveux et actes de la pratique venus du fonds Le Pennec (Arch. dép. Morbihan, E 52) : 21 décembre 1407 (p. 8) ; 12, 26, 26 novembre, 20, 21 décembre 1408 (p. 8-9) ; 25 janvier, 1<sup>er</sup> novembre 1409 (Jean Talguern) (p. 10) ; 6 mars, 21 juin 1410 (p.10-11) ; 7 février 1412 (p. 12) ; 5 mars 1414 (p. 13-14) ; le 21 janvier 1417 (Jean Machevlan, pour une partie du manoir de Boceret, p. 14) ; 8 février 1418 (n.st.), Guillaume Gisquel, de La Roche-Bernard, confesse avoir constitué auprès de Pierre Eder, une rente de 50 sous de rente, qu'il lui a versé pour 50 livres (p. 16). Après le 19 septembre 1419, Pierre Eder figure sur le minu de rachat présenté à la suite du décès de Raoul de Montfort, seigneur de Montfort et de la Roche-Bernard (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1881, f<sup>o</sup> 13). Pierre Eder se retrouve ensuite dans le fonds Le Pennec (Arch. dép. Morbihan, E 52) : le 30 juin 1424, donne à Pierre Gicquel, filleul de Pierre Eder, 56 sous de rente, avec les arrérages, et Perré Gicquel confesse devoir à Pierre Eder, 44 sous (p. 17) ; 1<sup>er</sup> (contrat d'échange avec Olivier Thomelin, 29 octobre 1425 (p. 19), 5, 22 janvier, 24 février 1426 (p. 19-2 ; 8 juillet 1427 ; Pierre de Tréguz qui déclare teneur de Pierre Eder, chevalier, seigneur de la Haye, 52 livres 2 sous 8 deniers obole, 7 boisseaux et une truellée d'avoine, une poule, 4 chapons, 9 gélines et 6 journées de « biens (corvée) » (p. 21-22), 22 août, 17 septembre 1427 (p. 22) ; 14 juillet 1428 (p. 22) ; 1<sup>er</sup> juillet, 8 décembre 1429 (p. 23) ; 3 mars 1430, Pierre Gicquel et sa femme doivent 140 sous de rente et vendent 60 sous de rente pour 60 livres (p. 23) ; 21, 23 mars, 12 mai (Jean, seigneur de Baulac) 1 ; 430 (p. 23-24) ; 17 mars 1433 (Jean Raguanel, vicomte de la Bellière, et Jeanne de Malestroit, p. 25), 16 novembre 1433 (p. 25) ; 6 février 1436, Jean Gicquel vend 2 sous 6 deniers de rente pour 50 sous (p. 27), 1<sup>er</sup> juin 1436, minu d'Olivier de Bogat, tuteur de Pierre et Jacques du Verger, enfants de Guillaume du Verger et de Marguerite Udes (?), son épouse, seigneur et dame de Trégrain (p. 27) ; 28 juin 1437, Pierre ? Gicquel confesse devoir à Pierre Eder 8 livres 4 sous de rente (p. 27) 12 décembre 1437 (p. 27-28) ; 2 juillet 1438 (p. 28) ; 22 août, 9 septembre 1439 (p. 28) ; 16 juin 1442 (p. 22) ; 1<sup>er</sup> janvier, 26 mai (Guillaume de Tréguz) : 28 juin 1445, contrat avec Guillaume Burel, il pourrait s'agir de baules concédées, où 80 œillets de saline furent aménagés (p. 29-31) ; 15 février, 14 mars 1446 (p. 31).

Par ailleurs, à une date inconnue, mais qu'il convient de placer au début du xv<sup>e</sup> siècle (deuxième quart), sur une liste de vassaux tenant de la seigneurie de Campsillon des biens à

foi, hommage et rachat, et pour lesquels il est donné la valeur des terres « comme l'en l'a peü savoir par commune renommée du pais », se trouve « messire » Pierre Eder, 14 livres (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 J 128/5).

Selon Joseph Baudry (*op cit.*, p, 15) Pierre Eder épouse successivement

- N? de Malestroit. Mariage que ne retient pas Paul de Freslon (art. cité, 1911, p.228).
- Jenner de Brossais, fille de Guillaume de Brossay, seigneur de Brossay et de Vaugrain, et de Jeanne Anger (FRESLON, *ibid.*, 1911 p. 228) héritière de la seigneurie de Brossais en Saint-Gravé.

Jeanne disparaît avant 1427, puisqu'en 1427, lors de la réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Saint-Gravé, le manoir et l'hébergement du « Broussay» (Brossay, Brossais) et sa métairie exempte de fouage appartiennent à Perré Eder et à ses « filles enfans (mineures) » et l'hébergement de la Rivière à Pierre Eder, seigneur du Brossais, « garde du fils de son fils » (il s'agit de Guillaume, ci-dessous) (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 702), ce qui indique un remariage de Pierre Eder.

- ? de La Jaille. Celle-ci est l'héritière de la seigneurie de l'Ongle (Longle) en Guenrouet. Ce mariage a sans doute été conclu avant 1439 puisqu'à cette date Pierre Eder est qualifié de seigneur de l'Ongle en Guenrouet. Cette femme au prénom inconnu pourrait être la fille d'Estor de La Jaille, chevalier, seigneur de Saint-Michel-des-Bois, et de Jeanne Le Sénéchal, cités comme seigneur et dame de l'Ongle dans un aveu rendu au duc le 1<sup>er</sup> octobre 1431 (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 306 ; FRESLON, art. cité, 1911, p. 229, qui relève que la généalogie de la maison de La Jaille publié par le marquis de Brisay ne mentionne pas une telle alliance et rapporte à une vente le passage de la seigneurie de Longhe des La Jaille aux Eder).

Toutefois dans les comptes d'Auffroy Guinot (1430-1436, ci-dessus) est mentionnée Clémence du Boais Boessel comme future épouse de Perré Eder (JONES, « Les comptes d'Auffroy Guinot... », p. 48, n° 90).

Selon Joseph Baudry (*op. cit.*, p. 15-16), de ces alliances sont issus :

- du premier mariage, Guillaume (voir ci-dessous).
- du deuxième, Jean (voir ci-dessous).
- Pierre. Mort sans descendance

- « probablement » du troisième mariage, Amaury. Il est dit seigneur de l'Ongle.

Paul de Freslon (art. cité, 1911, p. 229) ne cite que trois fils issus de Pierre Eder :

- Guillaume (voir ci-dessous)

- Pierre. Il est qualifié de noble et puissant écuyer, et de seigneur de l'Ongle dans un aveu qui lui est rendu le 18 novembre 1440 (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 326) il est, en 1427, l'un des gens d'armes du duc placé sous le commandement de son père (MORICE, *op. cit.*, col. 120), capitaine de Touffou en 1431 (*ID.*, *ibid.*, col. 1234) est destinataire d'étrennes de la part du duc le 1<sup>er</sup> janvier 1434 (*ID.*, *ibid.*, col. 1260). Il assiste le 9 mars 1439 au mariage de Perrine Eder, sa nièce, avec Sylvestre de la Feillée.

- Amaury est le fils de l'héritière de la seigneurie de l'Ongle. Il est à l'origine de la branche de Beaumanoir.

Ainsi pour Paul de Freslon (art. cité », 1911, p. 257), Jean Eder n'est-il pas le fils de Pierre mais son petit-fils, puisque ce dernier est le fils de Guillaume.

Selon Joseph Baudry (*op. cit.*, p.15), Pierre décède vers 1447 ou 1448. Paul de Freslon (art. cité, 1911, p. 228) est plus précis puisqu'il indique la date du 28 juin 1446 en s'appuyant sur un aveu présenté par Jean, petit-fils de Pierre pour des rentes en Plouagat (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2294).

**Guillaume** Eder est le fils aîné de Pierre Eder. Il est seigneur du Brossay par sa mère et seigneur de Créheren par son mariage avec Marguerite (ou Margot) de La Lande (MORICE, *op. cit.*, t. II, col, 1129-1131, acte du 12 janvier 1423 „st.)).

En 1413, le « petit » Guillaume Eder figure parmi les écuyers du duc (BAUDRY, *op. cit.*, p. 17). Le 21 juin 1420, il est présent lors de la montre passée par le vicomte de la Bellière de troupes rassemblées pour délivrer le duc prisonnier des Penthievre (MORICE, *op. cit.*, t. II, col, 1009). Selon le compte de Raoul Le Neveu, rendu le 23 juin 1423, Guillaume Eder est du voyage d'Amiens qui mène le duc à la rencontre des ducs de Bedford, il est alors à la tête de cinquante des 150 hommes de l'escorte du duc (MORICE, *op. cit.*, t. II, col, 1173). Joseph Baudry (*op. cit.*, p. 17) en fait un chambellan du duc. Guillaume Eder trouve la mort le 16 mars 1426 au siège de Saint James-de-Beuvron. (MORICE, TAILLANDIER, *op. cit.*, t. I, p. 498) et en 1427, un minu de rachat est présenté au sire de Rieux, à la suite de ce décès, par Pierre Eder, père et garde des enfants de Guillaume Eder (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 71).

Marguerite de La Lande, dame de Créheren, et de Plouagat, fille de Guillemot de La Lande (FRESLON, art. cité, 1911, p. 257). Elle reçoit de son frère Jean Eder (voir ci-dessous, la seigneurie de de Créheren, (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2293, acte du 20 septembre 1469 ; FRESLON, art. cité, 1911, p. 258). Elle survit à son mari. Elle est encore en vie en 1475, date à laquelle « Marguerite de La Lande [dame du Broussay au titre de son douaire], veuve de deffunct messire Guillaume Eder, fils aîné de feu maistre Pierre Eder ; seigneur de la Haye » une évocation au conseil (BnF, fr. 22 338, p. 1053 ; FRESLON, art. cité, 1911, p. 256).

Selon Joseph Baudry, du mariage entre Guillaume Eder et Marguerite de La Lande naît Perrine Eder, dame de Créhéren. Elle épouse Jacques de La Houssaye. Leur héritière, Raoullette, se marie avec Charles Hingant, seigneur du Hac. Elle décède en 1505 (BAUDRY, *op. cit.*, p. 18). Perrine Eder se fait inhumer à Dinan après s'être fait sculpter un gisant à Plouër (COPY, Jean-Yves, *Art, société et politique au temps des ducs de Bretagne : les gisants haut-bretons*, Paris, aux Amateurs de livres, 1986, p.194-195). Mais Paul de Freslon (art. cité, 1911, p. 257-258) la dit mariée, le 9 mars 1436 (n.st.) à Sylvestre de La Feillée, seigneur de la Feillée et de Langarzeau, fils de Thibault de La Feillée et de Catherine de Coëtmen, dame de Plehedel et de Langarzeau. Devenue veuve, Marguerite de La Lande épouse, en secondes noces, Jean de Saint-Pou ou Saint-Poul, fils de Roland de Saint-Poul, chevalier, écuyer, chambellan du duc, maître d'artillerie de Bretagne. Jean de Saint-Poul, quant à lui, gravite aussi dans l'entourage du duc. Il est connu comme enfant de chambre du duc vers 1442 (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1372). En 1448, il est chargé par le duc de libérer Guillaume de Penthievre retenu comme otage au château d'Auray (TAILLANDIER et MORICE, *op. cit.*, t. II, p. 20). Le 17 juillet 1456, il est témoin du testament du duc François I<sup>er</sup> (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1558). En 1460, il est chambellan du duc aux gages de 200 livres (*Id.*, *ibid.*, t. II, col. 1746) et en 1476 il est témoin lors du traité de Senlis (TAILLANDIER et MORICE, *op. cit.*, t. II, p. 129).

Pour sa part, Perrine Eder est mentionnée vers juin 1466 lors d'une procédure qui l'oppose, avec son mari Jean de Saint-Pou, à Jean Eder, seigneur de la Haye, « au sujet de la légitime de ladite Perrine » (BnF, fr. 22318, p. 68 ; FRESLON, art. cité, 1911, p. 258). Ces relations familiales sont encore illustrées par un acte du 11 février 1467 (n.st.) par lequel Jean de Saint-Poul, en qualité de garde naturel de son fils, Jacques, se rend acquéreur auprès de Jean Eder d'une rente de deux tonneaux et de boisseaux et demi de froment de rente et d'une autre d'une rente d'une valeur de 15 sous contre la somme de 215 livres (MORICE, *op. cit.*, t. III, col. 192 ; FRESLON, art. cité, 1911, p. 259). Perrine Eder décède en 1468 comme l'indique

un extrait de l'obituaire du couvent des Cordeliers de Dinan (BnF, fr. 22325, p. 49). Jean de Saint-Poul lui survit puisqu'il est cité en 1482, date à laquelle il fait une fondation au couvent de Sainte-Claire de Dinan (POTIER de COURCY, *op. cit.*).

En février 1496 (n.st.), la seigneurie de Créheren est en possession de Raoullette de La Houssaye, épouse de Charles Hingant, seigneur de Cicé et depuis du Hac et de Bintin, tous deux étant alors mineurs sont placés sous la curatelle de Raoul de La Houssaye (FRESLON (art. cité, p. 259 ce qui suggère que Raoul de La Houssaye ait pu épouser une fille de Perrine Eder).

À Perrine, fille de Guillaume Eder et de Marguerite de La Lande, selon Paul de Freslon (art. cité, 1911, p. 257), il convient d'ajouter un fils : Jean Eder (voir ci-dessous).

**Jean** Eder est le frère cadet de Perré Eder, né, selon Joseph Baudry, de son mariage avec Jeanne de Brossais et il devient le principal héritier de Pierre Eder, après la mort de Guillaume, son frère aîné. De son côté, Paul de Freslon en fait le fils de Guillaume Eder, proposition plus satisfaisante qu'il nous faut retenir.

Jean Eder est qualifié de seigneur de la Haye, du Brossais et de Plouagat. Lors d'une montre des feudataires de l'évêché de Vannes du 8 septembre 1461, rapportée à la paroisse de Saint-Gravé, il est excusé car il est « de la garde du duc » ; son revenu noble est alors estimé à 200 livres (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 703). Le 28 juin 1446, il présente un minu de rachat à la suite du décès de Pierre Eder, seigneur de Plouagat, pour ce qui est tenu du duc au titre de cette seigneurie (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 2294

Dans un extrait de compte tenu, du 19 août 1444 au 12 septembre 1444, par Jean de Vay, trésorier et receveur général de Bretagne, Jean Eder est enfant de chambre ; y figure également Amaury Eder, qualifié d'écuyer (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1372). Il reçoit du duc des étrennes les : 1<sup>er</sup> janvier 1446 (n.st.), un rubis (*ID., ibid.*, t. II, col. 1396) et le 1<sup>er</sup> janvier 1448, une coupe d'argent (n.st.) *ID., ibid.*, t. II, col. 412)

Dans un extrait du compte tenu par Raoul de Launay, trésorier receveur général de Bretagne, du 18 décembre 1452 au 30 novembre 1454, Jean Eder, seigneur de la Haye, est chambellan et écuyer du duc et pour les mois de juin, juillet et août, il reçoit pour gages 60 livres (*ID., ibid.*, t. II, col. 1627). Il accompagne le duc en Guyenne (*ID., ibid.*, t. II, col. 1629). En 1454, il est honoré par le collier de l'ordre de l'Hermine qui était du prix de 17 livres 10 sous (MORICE, TAILLANDIER, *op. cit.*, t. I, p. 1012). En 1454, par une quittance, Jean Eder,

seigneur du Brossays et de la Haye, certifie avoir reçu 400 saluts d'or du sire de Rieux (BnF, fr. 22331, p. 105 ; Arch. dép. Morbihan, E 55, p. 11-12).

Le 27 septembre 1457, Jean Eder est nommé capitaine du Croisic (MORICE, *op. cit.*, t. II, col, 1710) et le 28 décembre suivant est scellée « une lettre de « sauvegarde espérale » pour Jehan Eder et Marguerite de Malestroit son épouse (*Id.*, *ibid.*, *op. cit.*, t. II, col, 1714). En 1468, il est capitaine de Redon (BnF, fr. 22 338, p. 58).

En avril 1466, Jean Eder reçoit un habit de deuil au lendemain du décès de « Madame d'Étampes », mère du duc François II (MORICE, *op. cit.*, t. III, col, 146). Dans un extrait du compte d'Olivier Baud, trésorier et receveur général depuis le 18 juillet 1466, il est du voyage en France avec dix autres archers, dans l'escorte du duc (*Id.*, *ibid.* t. III, col, 147). Toutefois, Paul de Freslon (art. cité., 1911, p. 259) signale qu'il pourrait s'agir, dans ces deux occasions, de Jean Eder, seigneur de Beaumanoir, cousin de Jean Eder.

Si la veuve de Jean Eder déclare qu'il était riche de 1 000 à 2 000 livres de rente outre les biens qui furent attribués à celle-ci, il est en proie à des difficultés financières qui le conduisent, le 23 septembre 1456 à vendre 71 livres 11 sous 7 deniers de rente au chapitre de Nantes, sous « l'obligation de touz ses biens meubles et heritaiges », pour « 763 ecus et demi ecu d'or vieulx et de bon or pesant ensemble 11 marcz 7 onces 3 gros et demi gros 12 grains » (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 37-38), à cela s'ajoute, le 29 mai 1460, l'indication d'une vente faite par Jean Eder au même chapitre de Nantes, « ensemblement » avec Jean de La Châtaigneraie de 63 livres 18 sous 9 deniers de rente, et d'une autre rente de 12 livres, constituées auprès des chapelains d'après Matines de Nantes ces deux opérations ayant « tourné au profit doudict Jehan Eder » (*ibid.*, E 52, p. 53-54). Puis le 11 avril 1460, et 6 juillet 1466 il vend des biens à Plouagat à Françoise d'Ambroise (MORICE, *op. cit.*, t. III, col, 161, où est indiquée la somme de 5 000 écus pour la seconde vente) puis d'autres dans le Goëlo (GESLIN de BOURGOGNE, Jules Henri, BARTHELEMY, Anatole de, *Anciens évêchés de Bretagne, histoire et monuments*, 6 vol., Paris-Saint-Brieuc, Dumoulin/F. Guyon, 1855-1879, t. II, p. 287) alors que, le 11 février 1467 (n.st.) une autre rente est vendue à Jean de Saint-Poul, Jean Eder agissant en tant que garde naturel de son fils Jacques (voir ci-dessus).

Des biens sont vendus à Michel Le Pennec (GALLICE, « Une trajectoire ... », p.100-101 avec les références pour ce qui suit). Dès le 28 mars 1462, par un acte est enregistrée la vente de 80 livres de rente dont 42 assises sur le manoir de Redunel en Assérac, pour 1706 livres 13 sous 4 deniers. La vente est confirmée et s'y ajoute, le 5 octobre 1462, 10 livres de rente, le montant de la vente est ainsi porté à 2 045 livres. Les rentes sont situées à Assérac,



Férel, Herbignac, ou, en juin 1463, une série d'aveux sont rendus à Michel Le Pennec pour un montant de 54 livres 16 sous 11 deniers. Un acte du 19 avril 1464, passé devant la cour d'Assérac, enregistre les différents contrats, et il est fait maintenant état de ventes dont le montant total s'élève à 4 081 livres dont les bannies sont criées les 16 et 23 décembre 1464. Jean Eder cède encore, en avril 1464, les rentes que lui doit Guillaume de Tréguz, ce qui porte le total des ventes réalisées à 4 405 livres. D'autres opérations suivent, elles portent : le 12 juin 1464, sur 30 livres de rente à Nivillac ; le 13 juin 1464, sur 32 œillets de salines ; le 11 mars 1466, sur 16 livres de rente à Nivillac, pour 319 livres ; puis, le 2 août 1466, sur 103 sous 6 deniers pour 103 livres 18 sous 6 deniers. Le 18 avril 1466, Michel Le Pennec fait état de 1307 livres 18 sous 6 deniers versés à Jean Eder dont il demande régularisation par lettres « testimoniales », ce qui est fait par un acte passé le même jour qui atteste d'un versement de 1707 livres 18 sous 9 deniers. À cette date, seuls deux moulins et un étang restent hors de la vente qui est faite sous condition de rachat à deux ans. Peu après, le 15 mai 1466, Jean Eder cède des bois de Bodeuc et les deux moulins, pour 312 livres 10 sous. Le 15 novembre 1466, il renonce à son droit de rachat pour, le 11 juillet 1467, le faire reconnaître pour la durée d'une seule année, s'engageant à payer, dans ce délai, pour retrouver ses biens 6 000 saluts et les lods et vente – cette somme doit correspondre à la valeur de la totalité engagée par Jean Eder auprès de Michel Le Pennec. La veuve de Jean Eder, vers 1470, engage une série de procès visant, d'une part, à ne pas reconnaître les dettes de son mari renonçant en cela à sa part d'héritage, et, d'autre part, à ce que la prémesse lui soit adjugée. Si Michel Le Pennec reste propriétaire des biens acquis, il est chargé des rentes pesant sur eux dont il se libère, de certaines, en remboursant, en particulier au chapitre de Nantes le capital correspondant à 71 livres 11 sous 7 deniers de rente, et en payant d'autre part 60 livres d'arrérages d'une rente due à Pierre Goheau, seigneur de Saint-Aignan. Ce sont ainsi, sans doute, plus de 8 500 livres, avant tout entre 1462 et 1466, que Michel Le Pennec engage pour acquérir, de Jean Eder, deux seigneuries, Bodeuuc et Redunel, et un ensemble de biens à Assérac, Herbignac, Férel et Nivillac.

D'autres transactions concernent des salines et des baules. Le 2 novembre 1451, Jubin Le Fauhé, Pierre Talguern et Pierre Le Lay obtiennent de Jean Eder, seigneur de la Haye-Eder, la concession de certaines baules à titre de rente d'un montant de 40 sous (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 35) ; des salines y furent édifiées, elles se situent à Pont-d'Arm (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1459, acte du 29 septembre 1495). Mais si dans les années 1450, Jean Eder est concerné par la mise en valeur du bassin salicole d'Assérac, dans les années

1460 et 1470, il aliène ce patrimoine : le 15 mai 1470, Pierre André, et ses « consors », comme héritier de son père, déclarent tenir de Michel Le Pennec, cause ayant du seigneur de la Haye-Eder, une saline contenant 65 œillets et une « baulle » (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 71) ; le 1<sup>er</sup> juillet 1479, dans un minu de rachat présenté, à la seigneurie de Campsillon, Jean Goaschet, Jean Le Rouxeau et son épouse, sont enregistrés comme cause ayant du seigneur de la Haye-Eder et en possession, à ce titre, de salines (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1472 ; voir encore Arch. dép. Morbihan, E 5243).

À ces mentions « locales » ajoutons que le 4 juillet 1467, Jean de Tréville, est procureur de Jean Eder (*ibid.*, E 52, p. 47).

Jean Éder, seigneur de la Haye, est encore mentionné en 1471 dans deux procédures : la première l'oppose aux religieuses du Bondou, lors de laquelle il est rappelé que Jean Eder avait autrefois vendu certains biens à Roland Le Couë « durant le mariage de luy et de sa femme, a present femme de Philippe de Montauban » (BnF, fr. 22 338, p. 595) ; la seconde, avec messire Pierre Guesnel, l'oppose à Jean de la Châtaigneraie (*ibid.*, fr. 22 338, p. 597).

Selon Paul de Freslon (art. cité, 1911, p. 261), Jean Eder contracte trois alliances, mais Joseph Baudry (*op. cit.*, p. 19) n'en retient que deux :

- Jeanne de La Chapelle, en premières noces, dès 1434, selon Paul de Freslon. C'est la fille de Guyon de La Chapelle et de Béatrix de Penhoët, fille de Jean de Penhoët, amiral de Bretagne. Guyon de La Chapelle est seigneur de Mollac, de Pestivien et de Serent, chambellan du duc, gouverneur de Pierre de Bretagne, capitaine et gouverneur des châteaux de Suscinio et de Ploërmel qui trouve la mort lors de la bataille de Saint-Jammes-de-Beuvron, en 1426 (FRESLON, art. cité, 1911, p. 261).

- Marguerite de Malestroit. Paul de Freslon (art. cité, p. 261-262) la présente comme sa belle-sœur. Tous deux, le 28 décembre 1457, reçoivent une sauvegarde de la part du duc (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1714). Elle disparaît avant février 1460, puisqu'à cette date, le duc fait donation à Jean Eder du montant du rachat levé à la suite du décès de Marguerite de Malestroit, « tant de ses propres que du douaire du sieur de Mollac, son premier mari » (BnF, fr. 22 338, p. 58) ; Marguerite de Malestroit était veuve, depuis le 30 octobre 1455 de Jean de La Chapelle, conseiller et chambellan du duc. Elle est la fille de Jean Ragurel, vicomte de la Bellière, et de Jeanne de Châteaugiron, héritière de Malestroit, et sœur de Jean Ragueneil, « de Malestroit », maréchal de Bretagne (FRESLON, art. cité, p. 261-262) Non daté, un minu est

présenté au sire de Rieux, à la suite du décès de Marguerite de Malestroit, dame de la Haye-Eder (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 36).

- Jeanne de Beaucours. Selon une tradition rapportée par Audren de Kerdrel (*Notice sur Saint-Gravé*, Vannes, Impr. Lafolye frères, 1906), elle serait une fille naturelle du duc François II ce qui pourrait expliquer la donation faite, à l'occasion de son mariage avec Jean Eder, par Antoinette de Maignelais, favorite du duc François II (voir ci-dessous). Toutefois il existe, en la paroisse de Bohoa, une famille Beaucours, à propos de laquelle Pol Potier de Courcy (*op. cit.*) rapporte que Guillaume de Beaucours aurait obtenu une lettre de rémission pour avoir tué Nicolas Garic époux de sa nièce Jeanne de Beaucours épouse de Gilles du Matz.

Jeanne de Beaucours, devenue veuve après le décès de Jean Eder, dispose de la seigneurie du Brossais à titre de douaire. Elle se remarie, de 1474, avec Gilles du Matz (Maz), seigneur de Montmartin et de Terchamp, maître d'hôtel du duc, veuf de Françoise de Montfort, dame de la Rivière d'Abbaretz et de la Tour-Meschière. Il est le fils aîné de Jean du Matz, maître d'hôtel du duc en 1456 (FRESLON, art. cité, p. 262).

Vers octobre-novembre 1474, Gilles du Matz, maître d'hôtel du duc, et Jean Blanchet, procureur de Nantes, au nom du duc reçoivent mission d'effectuer le « retrait des terres, rente, seigneurie, etc., alienes de l'hostel et manoir de Brossay (*id.*, *ibid.* p. 261). Puis le 15 décembre 1475, « délaissement entier » est fait de ses biens, par le duc, au profit de Gilles du Maz et de son épouse Jeanne de Beaucours ; cet acte est ratifié le 23 mai 1478. Dans cet acte, il est précisé que la seigneurie du Brossais avait appartenu à feu Jean Eder, que Jeanne de Beaucours († avant le 5 novembre 1471) fut mariée, en premières noces, à Jean Eder dont elle fut veuve douairière, et qu'Antoinette de Maignelais, dame de Villequier – la favorite de François II –, avait promis 4 000 écus pour « recouvrer les héritages dudit Eder » dont il restait 1 200 escus à verser, somme qu'en l'absence d'héritier d'Antoinette de Maignelais le duc prend à sa charge et verse à Gilles du Maz et de son épouse Jeanne de Beaucours (BnF, m. fr. 22418, p. 86) Gilles du Matz qui, le 24 avril 1477, est enregistré, comme seigneur du Brossais, lors d'une montre de l'évêché de Vannes ; son revenu noble est alors estimé à 200 livres (LAIGUE, *Le noblesse...*, p. 703).

Jean Eder meurt en 1470 (BAUDRY, *op. cit.*, p. 22), ou peu après. Selon Paul de Freslon (art. cité, 1911, p. 261), il « laisse vraisemblablement une succession embarrassée », en effet ; aucune des terres lui ayant appartenu ne paraît être demeurée à ses enfants, la seigneurie de la Haye passant aux Eder, de la branche de Beaumanoir, sans doute par suite de ventes ou de retrait lignager.

Selon Joseph Baudry (*op. cit.*, p. 22), deux enfants issus du couple sont connus :

- Guillaume. Il succède à son père comme seigneur de la Haye. Il épouse Jeanne de La Chapelle, fille cadette du seigneur de Molac. Il serait décédé, sans héritier, vers 1490 (*ID.*, *ibid.*, p. 22) ou 1486 (*ID.*, *ibid.*, note 3 p. 298). Il n'en va pas de même pour Paul de Freslon qui fait de Jeanne de Chapelle la première épouse de Jean Eder (voir ci-dessus).
- Gilles. Qualifié de seigneur de Plouagat, il en vend les « derniers lambeaux », en 1481, à François II, duc de Bretagne. Gilles Eder meurt également sans descendance, avant 1490 (*ID.*, *ibid.*, p.22). Toutefois, Paul de Freslon (art. cité, 1911, note 1 p. 263) indique n'avoir pas trouvé trace de ce personnage.

Selon Paul de Freslon (*ibid.*, 1911, p. 263-265), Jean Eder, seigneur de la Haye-Eder, laisse cinq enfants, un fils et quatre filles, tous issus de son premier mariage avec Jeanne de La Chapelle, dont l'ordre de naissance ne peut être précisé :

- Pierre. Il semble avoir peu survécu à son père et mourir sans postérité. Il est cité en :1468, dans un état de cause dont bénéficient Jean Eder et Pierre, son fils (BnF, fr. 22318, p. 582) ; puis, lors de l'institution de Jean Eder comme capitaine de Redon, il est signalé que Jean a « un fils nommé Pierre duquel il est tuteur » (*ibid.*, fr. 22318, p. 582 ; lors d'une « reconnaissance » datée du 11 juillet, sont mentionnés Jean Eder, curateur naturel de Pierre Eder, son fils, et Amaury Eder, également curateur de Pierre, acte est adressé au baron de la Roche à propos de biens dans les paroisses d'Herbignac et Nivillac (*ibid.*, fr. 22318, p. 76) ; et encore le 10 septembre 1470, Pierre Eder fils de Jean, ratifie un contrat passé le 3 septembre 1469 avec Michel Le Pennec (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 76).
- Jeanne. Elle épouse Jean du Tiercent, fils de Jean du Tiercent – seigneur du Tiercent de la Chapelle, écuyer et maître d'hôtel du duc, gouverneur de Rennes – et de Brocette de La Noue. Jean du Tiercent, le fils, est écuyer du duc en 1442 (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 372) et est gratifié, par celui-ci, le 1<sup>er</sup> janvier 1446 (n.st.) d'une coupe en argent d'un poids de trois marcs (*ID.*, *ibid.*, t. II., col. 1397). En 1453, il sert en Guyenne dans les troupes du roi de France (*ID.*, *ibid.*, t. II., col. 1628). En 1464, il est qualifié de chevalier (*ID.*, *ibid.*, t. III., col. 93). En 1465, il émarge aux gages de 200 livres (*ID.*, *ibid.*, t. III., col. 145) et, vers la même époque, il est défrayé pour l'entretien de douze hommes d'armes et 127 archers (LOBINEAU, *op. cit.*). Le 15 août 1470, il figure parmi les seigneurs bretons qui ratifient le traité d'Amiens (MORICE, *op. cit.*, t. III, col. 194). Il passe ensuite au service de la France.

- Gillette. Elle épouse Jean de La Muce (Musse), seigneur banneret de la Mace et de Ponthus (création du 12 novembre 1455), en Bretagne, ainsi que de la Chaize-Giraud de la Chapelle-Hermier, en Bas-Poitou, il est le fils de Guillaume de Muce et d'Aliette de Saint-Gilles, sa première épouse. Leur contrat de mariage est passé le 15 mars 1453 (n.st.). Dans celui-ci Jean Eder s'engage à « garantir » Guillaume de La Luce d'une amende de 10 000 marcs d'argent à laquelle le duc « l'avoit condamné au cas ou iceluy Guillaume eust marié son fils sans son consentement » (FRESLON, art. cité, 1911, p. 264-265). Guillaume de La Muce meurt en 1460 et Jean de La Muce, son fils, avant le 27 août 1467 (BnF, fr. 22318, p. 525). Le 24 mars 1469 (n.st.), Gillette Eder se décharge de la garde de son fils avec l'accord de Gilles de Trevecar et de seigneurs le Haye-Eder, de la Châtaigneraie et d'autres (FRESLON, art. cité, 1911, p. 265).

Une des filles, Françoise, dame de la Muce, épouse Jean Chauvin, fils de Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne. Jean Chauvin est connu comme chambellan des rois Louis XI et Charles VIII, capitaine de la Ville de Paris, de Meaux et d'Évreux. Du couple est issu un fils, Pierre Chauvin, seigneur de la Muce, capitaine d'Ancenis, qui épouse Catherine Eder, fille de Jean Eder, seigneur de Beaumanoir, et de Jeanne Le Sénéchal.

- Françoise. Elle épouse François Le Noir, seigneur du Boisjuguet. Tous deux, et Marguerite Eder, sœur de Françoise, sont mentionnés vers novembre-décembre 1474 dans une procédure judiciaire au sujet de la succession de Jean Eder et de son épouse Jeanne La Chapelle (BnF, fr. 22318, p. 18).

- Marguerite. Elle épouse Jean de La Villethébaud. Elle est citée en 1474 (voir ci-dessus) et encore vers le mois de février 1485 (n.st.), date à laquelle elle obtient un « relief d'appel » contre Françoise Becdelièvre (*ibid.*, fr. 22318, p. 102). Jean de La Villethébaud pourrait être un fils ou un proche parent d'Alain de La Villethébaud, maître d'hôtel du duc (FRESLON, art. cité, 1911, p. 265).

La seigneurie de la Haye-Eder passe ensuite à **Jean** Eder, fils d'Amaury Eder, c'est-à-dire à la branche des seigneurs Eder-Beaumanoir

Amaury est le fils de Pierre Eder et est qualifié de seigneur de l'Ongle. Il est destinataire de différents aveux pour sa seigneurie de L'ongle en Guenrouet entre 1440 et 1467 (Arch. dép. Loire-Atlantique, E, 325). Le 18 septembre 1442, il est mentionné comme écuyer du duc (MORICE, *op. cit.*, t. III, col. 1372). 1443, il est enregistré lors d'une réformation de nobles et d'exempts de la paroisse de Comblessac (évêché de Saint-Malo) comme en

possession des terres de Trégoedan et de Trébado (FRESLON, art. cité, 1912, p. 51), biens en possession de Pierre Eder, en 1427 (voir ci-dessus). Le 1<sup>er</sup> janvier 1446 (n.st.), il reçoit à titre d'étrennes un gobelet en argent d'un poids de 2 marcs (MORICE, *op. cit.*, t. II, col., 1396). En 1448, dans une réformation des nobles et exempts de la paroisse de Surzur se lit « Branzun aux enfans Amaury Eder (LAIGUE, *La noblesse...*), ce qui semble signifier qu'il est veuf à cette époque. Dans le compte de Guillaume Leroux faisant office de trésorier général en 1454 et 1455, il figure comme chambellan du duc (MORICE, *op. cit.*, t. II, col., 1685).

Le 24 mai 1462, à la suite du décès de Valence de Beaumanoir, dame de Caden, intervenu 23 juin 1459, un minu est présenté par Amaury Eder, seigneur de l'Ongle, en tant que garde naturel de Jean Eder, son fils et neveu de Valence de laquelle il est héritier (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2231). La seigneurie de Caden est ensuite en possession de Béatrix Eder. Celle-ci épouse Pierre de Carcouët. Elle décède en avril 1477 et le 28 septembre suivant est présenté un minu de rachat par Jean Eder, seigneur de l'Ongle et de Beaumanoir, son héritier et où figure « le manoir est herbergement de Caden » (*ibid.*, B 2231). La seigneurie passe ensuite aux Le Penneec (ci-dessous).

Le 11 juillet 1468, Amaury Eder est mentionné comme curateur de Pierre Eder, ce dernier est le fils de Jean seigneur de la Haye, et le petit-neveu d'Amaury Eder (BnF, fr., 22318, p. 76).

Selon Joseph Baudry (*op. cit.*, p. 25), Amaury épouse une Du Perrier de Quintin, dont il a un fils, Jean.

Mais selon Paul de Freslon (art. cité, 1912, p. 53), il épouse Jeanne de Beaumanoir, ainsi que cela est mentionné le 3 mai 1479 dans un acte passé entre Jean, leur fils, et Michel Le Penneec (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1229 ; FRESLON, art. cité, 1912, p. 53). Jeanne de Beaumanoir apporte à Amaury Eder l'importante seigneurie de Beaumanoir située en la paroisse de Le Leslay, près de Quintin dans l'actuel département du Finistère ainsi que les seigneuries de Caden en Sarzeau et de Branzun (Branrun) en Surzur, dans l'actuel département du Morbihan (*ID.*, *ibid.*, 1912, p. 53).

Toujours selon Paul de Freslon (art. cité, 1912, p. 53-55, pour ce qui suit) du couple sont issus six enfants

- Jean (voir ci-dessous)
- Marie. Elle épouse Pierre Goheau, seigneur de Saint-Aignan, fils de Jean Goheau et de Marie de Goulaine, et arrière-petite-fille de Jean de Goulaine et de Jeanne Eder. Marie Eder

est mentionnée les : 21 février 1477, devant la cour de Nantes, Pierre Goheau reconnaît avoir reçu de Michel Le Pennec la somme de 60 livres versées par ce dernier pour l'arrérage de trois ans d'une rente de 20 livres que Jean Eder devait à Marie Eder, épouse de Pierre Goheau (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 94-95) ; et le 3 mai 1479, Jean Eder, seigneur de l'Ongle et de Beaumanoir, cède, au bourg de Noyal près de Pontivy, une rente 26 livres à Michel le Pennec cause ayant de Pierre Goheau, seigneur de Saint-Aignan, époux de Marie Eder « sœur dudit Jehan, et fille de défunt Amaury Eder et de Jeanne de Beaumanoir (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1229).

- Guillaumette. Elle épouse, dès 1470, Pierre Le Guennec, seigneur de Kersalio veuf de Marie de Lislette (il s'agit là pour Pierre d'un second mariage, du premier était né Alain Le Guennec) et fils de Jean Le Guennec (mentionné comme archer à cheval en 1467) et d'Agaisse du Pé. Guillemette Eder est mentionnée les : 3 mai 1479, comme fille d'Amaury Eder et de Jeanne de Beaumanoir (*ibid.*, E 1229) ; vers 1503, dans une procédure qui l'oppose à Pierre Le Guennec (BnF, fr. 22 338, p. 1078) ; et le 20 avril 1508, mentionnée comme veuve de Pierre Le Guennec, elle obtient une sauvegarde ainsi que Gilles Le Guennec, seigneur de Préambert, héritier de Pierre Le Guennec, et Pierre Baye et son épouse (*ibid.*, fr. 22 338, p. 663).

Du couple sont issus trois enfants : Gilles, Pierre et Marie. Gilles, l'aîné, seigneur de Kersalio s'unit à Yvonne Baye (FRESLO, art. cité, 1912, p. 54).

- Béatrix. Dame de Caden, en la juridiction de Rhuys, elle épouse Pierre de Cancoët qui est cité comme homme d'armes dans une montre du 15 juillet 1474 (MORICE, *op. cit.*, t. III, col. 270) et comme l'une des vingt lances commandées par Jean de Launay en 1481 (*Id.*, *ibid.*, t. III, col. 389). À la suite de son décès intervenu en avril 1470, un minu de rachat est présenté le 23 septembre 1478 au duc par Michel Le Pennec, procureur de Jean Eder, seigneur de l'Ongle et de Beaumanoir, héritier de Béatrix en l'absence de postérité directe pour cette dernière (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 2234), cet acte paraît attester une parenté bien que celle-ci ne soit pas attestée par une filiation explicite (FRESLON, art. cité, p. 54-55). Le produit de rachat en est attribué, par le duc, à Galhaut de Chauczon (BnF, fr. 22 338, p. 35).

- Jeanne. Elle est mentionnée, en 1461, comme l'épouse de Jean de Cancoët seigneur de Cancoët en Saint-Gravé, fils de Jean Cancoët et de Margot de Pontrouailt. Jean de Cancoët décède en 1501. Du couple est issu Vincent de Cancoët (FRESLON, art. cité, 1912 n p. 53).

- Aliette. Dame de Branrun en 1480, elle est mentionnée comme épouse de Pierre de Bézit. La possession, par Aliette Eder, de Branrun la rattache à Amaury Eder – puisqu'en 1448, elle appartenait aux enfants mineurs d'Amaury – bien qu'aucune filiation directe ne l'établisse

Selon Joseph Baudry (*op. cit.*, p. 25). Amaury doit décéder vers 1465. Un aveu rendu à la seigneurie de l'Ongle mentionne qu'il est décédé avant le 27 juin 1470 (Arch. dép. Loire atlantique 325 ; FRESLON, art. cité, 1912, p. 53).

À Amaury Eder succède **Jean** Eder. Celui-ci est seigneur de Beaumanoir, de l'Ongle, de la Motte-Isar en Guenrouët et de la Haye-Eder. Joseph Baudry avoue n'avoir pu déterminer « d'une manière absolue » comment la seigneurie de Beaumanoir s'est transmise, soit à Amaury, soit directement à son fils Jean (BAUDY, *op. cit.*, p. 24-25). Pour Paul de Freslon (voir ci-dessus), le lien avec les Beaumanoir est établi par le mariage d'Amaury Eder avec Jeanne de Beaumanoir.

En 1461, Jean Eder est un des hommes d'armes de l'ordonnance du duc (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1777) ; en 1464, l'une des cinquante et une lances de l'ordonnance (*ID.*, *ibid.*, t. III, col. 121) et il est encore noté comme homme d'armes vers la même époque (*ID.*, *ibid.*, t. III, col. 124).

Entre le 27 juin 1470 et le 2 septembre 1479, Jean Eder est destinataire d'aveux rendus par ses vassaux de la seigneurie de l'Ongle (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 325 et 324). Le 9 septembre 1478, est évoqué un échange intervenu avec Jean de La Lande, seigneur de la Haye-Mahéas, selon lequel Jean Eder obtient la concession de certains droits moyennant la constitution d'une rente de 25 livres et le paiement comptant de 220 livres à Guillaume de La Lande, frère de Jean, et à Jean André (FRESLON, art. cité, 1912, p. 55-56).

Michel Le Pennec est également en contact avec Jean Eder, seigneur de Beaumanoir et de l'Ongle (GALLICE, « Une trajectoire... », p. 103, pour ce qui suit). Michel Le Pennec, le 16 novembre 1475, lui achète 45 hommées dans la prée de Vilaine située dans les paroisses de Saint-Dolay et de Rieux. Des liens d'affaires existent entre les deux hommes et, le 24 septembre 1478, Michel Le Pennec, procureur de Jean Eder Beaumanoir, présente un minu concernant le manoir de Caden à la suite du décès de Béatrix Eder Beaumanoir dont l'héritier est Jean Eder Beaumanoir. Ce dernier, le 3 mai 1479, vend Caden, dont la valeur est estimée à 26 livres de rente annuelle à Michel Le Pennec. L'acte de vente rappelle que Jean Eder



Beumanoir a transporté à Pierre Goheau époux de Marie Eder Beumanoir, le 12 février 1475, 20 livres de rente, pour la dot de celle-ci, dont l'assiette est à faire dans les paroisses de Surzur ou de Sarzeau, et qu'ensuite le 22 novembre et 10 décembre 1477, Pierre Goheau a baillé cette rente à Michel Le Pennec. Il est évoqué encore 6 livres de rente vendues à Michel Le Pennec selon un contrat, du 8 mai 1478, passé avec Jean Eder Beumanoir qui, d'autre part, avait promis d'engager 15 livres de rente pour la dot de sa sœur Guillemette, épouse d'un Le Guennec, dont l'assiette, le 13 mai 1478, reste à faire, Michel Le Pennec étant devenu « causayant » de Le Guennec (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1229/1). Au total, c'est une somme de 41 livres de rente que Michel Le Pennec réclame à Jean Eder Beumanoir. Pour s'en acquitter, ce dernier cède la seigneurie de Caden, dotée d'une haute justice, à l'exception de ce que possèdent Pierre Goheau et son épouse, Pierre de Bésit et Jean de La Ville-Thébaud. La transaction se fait au prix de 26 livres de rente, Michel Le Pennec gardant les créances acquises sur Pierre Goheau et Le Guennec. Il est encore fait état, le 11 août 1483, d'une vente par Jean Eder Beumanoir de 8 livres 2 sous 6 deniers de rente à Michel Le Pennec pour 162 livres 10 sous. Au total, dans ses différentes opérations autour de Jean Eder Beumanoir, Michel Le Pennec engage plus de 1000 livres de capital, entre 1475 et 1477.

Jean Eder Beumanoir épouse successivement (voit FRESLON, art. cité, 1912, p. 56-57)

- Marie de La Muce. Elle lui apporte la seigneurie de La Motte-Isar en Guenrouet. Les 21 février 1464, 16 janvier 1465 et 20 juin 1466 1466, des aveux sont rendus pour cette seigneurie à Jean Eder Beumanoir, époux de Marie de La Muce ; ils y sont qualifiés de seigneur et dame de Beumanoir et de la Motte-Ysar, cette dernière seigneurie étant tenue « à cause d'elle » (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 322 et 325. Vers le mois de septembre 1466, tous deux sont en procédure contre Guillotin de Launay et sa femme au sujet de la succession de feu Guillaume de La Muce dont Marie est héritière principale et noble (BnF, fr. 2318, p. 73)

- Françoise du Perrier. Elle semble avoir été mariée à Jean Eder dès 1478. Elle est la fille de Geoffroy du Perrier, seigneur de Quintin, et d'Isabelle de La Motte, dame de Bossac, et la sœur de Tristan du Perrier. Jean Eder et Françoise du Perrier sont mentionnés comme époux le 12 février 1481 (n. st.) (*ibid.*, fr. 458) (FRESLON, art. cité, 1912, p. 458.

- Marie de Villiers. Ce mariage scelle le destin tragique de Jean Eder qui trouve la mort lors d'une partie de chasse dans la forêt de la Hunaudaye lors de ce qui est donné comme un guet-apens tendu par les Tournemine.

Le lundi 27 novembre 1486, Jean Eder Beaumanoir, devenu par son mariage avec Marie de Villiers, beau-père de François, Georges et Jean Tournemine, est assassiné dans la forêt de la Hunaudaye (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 200/1, où figurent les témoignages recueillis lors de l'enquête ; voir sur cette affaire la mise au point récente de BERNARD, Julien, « Se faire justice, faire justice, fuir la justice : une enquête criminelle dans la Bretagne ducale fin XV<sup>e</sup> siècle] », *Bulletin et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. CXLVIII, 2021 pour ce qui suit], et sur les Tournemine, LE GUIGO-DENIS, Monique, « Une famille noble à la fin du Moyen Âge : les Tournemine de La Hunaudaye. De la cour ducale à la cour de la reine », dans Jean KERHERVE et Tanguy DANIEL éd.], *1491, la Bretagne terre d'Europe*, Brest-Quimper, Centre de recherche bretonne et celtique/Société archéologique du Finistère, p. 119-131).

Présentons les protagonistes du drame :

Marie de Villiers († vers 1456) est la seconde épouse de Gilles Tournemine. Celui-ci a d'abord été marié à Béatrix de La Porte (fille unique et héritière de La Porte, seigneur de Vezin, et de Marie de Rieux qui, alcoolique (« vu cette damme Beatrix s' enysvrer par plusieurs fois principalement quand sondit seigneur et mari estoit absent parce que elle le cregnoit »), fut accusée par les Tournemine de dilapider son bien, ce qui est l'occasion de deux enquêtes (BERNARD, Julien, « Les Tournemine et les La Porte à travers deux enquêtes de la seconde moitié du XV<sup>e</sup> siècle », *Mémoires de la Société d'émulation des Côtes-d'Armor*, t. CXL, 2012 p. 161--215). Marie de Villiers est la fille de Jean de Villiers, « connétable héréditaire de Normandie ». Devenue veuve en 1472, elle est alors qualifiée de « dame de la Beraudière » du nom de son manoir familial situé en Anjou, en l'actuelle commune de Cuillé. De son mariage avec Gilles Tournemine sont issus François, Georges et Jean.

La volonté de Jean Eder Beaumanoir d'épouser Marie de Villiers se manifeste dès 1477. Un témoin rapporte, qu'accompagné de son frère Joachim, Jean Eder Beaumanoir se rend à Rennes dans l'espoir de la rencontrer et de la demander en mariage. N'ayant pu l'approcher en raison de la « multitude de peuple quelle avoit environ elle », Joachim la rencontre au nom de son frère. Il est éconduit par les Tournemine qui menacent Jean Eder Beaumanoir de lui « fere desplesir sil se avanczoit a se y marier ». Un tel projet de mariage est également rejeté par le roi Louis XI qui fait savoir à Marie de Villiers qu'il confisquerait les biens qu'elle possède « au pays de France » si un tel mariage devait se faire. La mort du roi, survenue le 30 août 1483, change la donne. Les Tournemine pour éviter toute surprise

décident de ramener Marie de Villiers au château de la Hunaudaye, ce qui est fait en dépit de ses protestations à l'été 1483.

En septembre 1483, intervient un nouveau protagoniste, le duc François II. Sollicité par « des amys » de Marie de Villiers qui dénonce sa réclusion au château de la Hunaudaye, le duc la place sous sa protection et la fait conduire à Nantes. Le mariage avec Jean Eder Beaumanoir est alors possible et le duc ne s'y opposant pas, il est célébré en octobre 1483 en l'église Saint-Jean de Nantes. Les deux époux résident, ensuite, entre autres à la Haye-Eder et à l'Ongle. Certains témoins (dont Yvonnet « le bâtard de La Haye Eder ») se font l'écho de disputes entre les époux ; Marie de Villiers, en affirmant que « Beaumanoir n'est pas digne de l'avoir », lui reprochant d'être d'un rang inférieur au sien et de ne pas aimer ses enfants ; alors que la domesticité de Marie de Villiers paraît mal accepter son époux. Plus fondamentalement, Jean Eder Beaumanoir semble avoir voulu engager les terres du douaire de Marie (seigneuries du Hommet en Normandie pour 50 livres de rente. Botloy en la paroisse de Pleudaniel), ce qui suscite une vive hostilité, en particulier avec Jean Tournemine qui paraît très remonté envers Jean Eder Beaumanoir au point d'affirmer qu'« Il ne mangera plus un muid de sel », ce qui ressemble à une menace de mort. Toutefois, les frères Tournemine, ayant fait le voyage de la Beraudière où séjourne le couple, semblent se réconcilier. François Tournemine demande à Jean Eder Beaumanoir de prendre la « charge et le commandement de sa meson ». La suite des choses conduit à s'interroger sur cette proposition : est-elle sincère ? Ou est-elle l'appât jugé nécessaire pour attirer Jean Eder Beaumanoir à la Hunaudaye et lui tendre un guet-apens ? Quoi qu'il en soit, le temps est à la détente. En témoigne la promesse faite à Jean du Breil – personne qui gravite dans l'entourage des Tournemine – par Jean Eder Beaumanoir de leur procurer auprès de Guy XV, comte de Laval (dont Jean Eder Beaumanoir est vassal pour la Haye-Eder) « quelque bonne charge », en l'occurrence celle d'archer dans la compagnie d'ordonnance du seigneur de Laval.

Bien que désireux de passer à la Haye-Eder et à l'Ongle pour ses « besognes » et de rencontrer le sire de Rieux, Jean Eder Beaumanoir cède aux instances des Tournemine et de son épouse de gagner directement la Hunaudaye où ils arrivent le 21 novembre. Les jours suivants les chasses se succèdent.

Le 25 novembre se présente un envoyé du comte de Laval qui demande à François Tournemine de le rejoindre à Vitré afin de gagner ensuite Nantes à la rencontre du duc de Bretagne. François Tournemine, après avoir pris l'avis de Jean Eder Beaumanoir, décline l'invitation, ce qui semble avoir irrité l'entourage des Tournemine peu favorable à la place

prise par Jean Eder Beaumanoir et suscitée la colère de Jean du Breil qui voit s'éloigner la possibilité d'intégrer l'entourage de Guy XV.

Le 27 novembre est le jour du drame. Deux sangliers ayant été levés, deux groupes se forment. Dans l'un figurent Georges et Jean Tournemine, dans l'autre François Tournemine, Jean Eder Beaumanoir ainsi que Jean du Breil et « Petit Jean » dit le « bastard de La Hunaudaye ». Ce second groupe se scinde bientôt en deux : Jean Eder Beaumanoir armé de son épée, Jean du Breil et « Petit Jean », munis de leurs épieux et de leurs dagues s'engagent dans la forêt à la poursuite d'un « grand sanglier », tandis que François Tournemine et d'autres s'élancent d'un autre côté mais en faisant grand bruit et même faisant sonner le cor, donnant à penser, pour qui connaît la suite des choses qu'il peut s'agir de créer diversion et de couvrir d'autres bruits....

Le drame se joue alors : « Petit Jean » d'un coup d'épieu transperce le flanc gauche de Jean Eder Beaumanoir le faisant tomber de sa monture, puis lui assène un autre coup d'épieu à la poitrine alors que Jean du Breil lui porte un coup d'épieu à l'épaule ; « Petit Jean » s'acharne, et s'étant emparé de l'épée de Jean Eder Beaumanoir lui « donna un coup ou deux de tranche audit Beaumanoir sur le visage ». Les deux hommes traînent alors le cadavre « loin dudit chemyn », il s'agit, pour eux, de retarder sa découverte afin d'avoir le temps de fuir et de se cacher. Ils gagnent Minihi-Tréguier – lieu doté d'un droit d'asile – où ils consignent leur version des faits. Ils évoquent une dispute à propos de la reconnaissance des pas d'un animal : si tous deux y reconnaissent « la merche dun sanglier », Jean Eder Beaumanoir y voit celle « d'un veau ». Piqué, « Petit Jean » réplique « Monsieur de La Hunaudaye ne meust point ainsi demanty ! ». Outré, Jean Eder Beaumanoir se saisit de son épée « pour l'aller tuer et frapper ledit Bastart », menacé celui-ci porte un coup d'épieu, étant selon lui, en légitime défense. Bien entendu, une telle version, qui accrédite la légitime défense, est celle d'un plaidoyer « *pro domo* ». Si on l'accepte, resterait à expliquer l'acharnement dont les coupables firent preuve. Celui-ci pourrait être le résultat de tensions voire de haines anciennes et récentes: celles, anciennes, des Tournemine envers Jean Eder Beaumanoir (ci-dessus) ; celles, récentes de l'entourage des Beaumanoir envers celui qui est présenté comme leur nouveau maître ; celles, de Jean du Breil qui sont anciennes – Jean Eder Beaumanoir aurait abusé d'une chambrière de son père –, et récentes, le voyage vers le comte de Laval n'ayant pas lieu, il voit d'éloigner l'espoir d'intégrer l'entourage de celui-ci, et en rend responsable Jean Eder Beaumanoir ; celles, de « Petit Jean », récentes, Jean Eder Beaumanoir aurait manifesté son intention de renvoyer « les bastards ».

Ainsi se dessine-t-il tout un arrière-fond qui semble propice à un acte accompli sans préméditation, lors d'une dispute où l'honneur des protagonistes est mis en cause par les propos tenus par les uns et les autres. Mais on ne peut écarter l'idée d'une manipulation orchestrée par les Tournemine eux-mêmes, instrumentalisant les uns et les autres afin de faire disparaître Jean Eder Beaumanoir. L'enquête judiciaire l'envisage : le 6 décembre 1486, commission est donnée aux juges de Rennes et de Nantes « de faire information est emprisonner coupable de la mort de Jean Éder (BnF, fr. 22338, p. 546). Guy Alexis Lobineau (*op. cit.*, p. 759-760) la retient de même qu'Anatole de Barthélémy (GESLIN de BOURGOGNE, BARTHELEMY, *op. cit.*, t., V, p. 293- 297) sans preuve décisive et même en retenant à charge des éléments que l'enquête ne permet pas de valider, telle la présence de Georges et Jean Tournemine sur les lieux du drame. Cependant, la personnalité de François Tournemine pouvant prêter le flanc à des soupçons tant le personnage pourrait être fragilisé par des difficultés personnelles liées à son mariage, Marguerite du Pont (épousée en 1475). En effet, il est « d'un ordre de gens qui ne pouvoit avoir habitacion charnelle », en 1484, et son beau-père, Charles du Pont, lui intente un procès qui ouvre à une procédure judiciaire qui conclut à un « malefice » et une « frigidité » qui frappe François Tournemine.

Un mot des suites de l'affaire. Retrouvé, le cadavre de Jean Eder Beaumanoir est inhumé à l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois. La procédure judiciaire enclenchée ne porta pas atteinte à la carrière de François Tournemine seigneur de la Hunaudaye, qui, le 17 juin 1487, est institué par le duc lieutenant général du duc des évêchés de Saint-Malo et de Saint-Brieuc et voit le 6 septembre 1487 sa seigneurie de la Hunaudaye érigée en baronnie.

Toutefois, en 1493, Georges et Jean Tournemine furent condamnés par contumace avant d'être graciés. Le 20 janvier 1503 encore, il est fait état d'une procédure contre Georges Tournemine « accusé d'avoir été participant du meurtre commis en la personne de feu Jean Eder (BnF fr. 2338, p. 635).

#### Revenons aux seigneurs de la Haye-Eder

Jean Eder semble n'avoir eu d'enfants que de son premier mariage avec Jeanne de La Muce. De celui-ci sont issus :

- René. Il est cité entre 1474 et 1480 (BAUDRY, *op. cit.*, p.27, 37). Le 5 avril 1480, dans un aveu rendu pour la seigneurie de la Motte-Isar est mentionné Jean Eder, seigneur de Beaumanoir, de la Haye-Eder et de Longle, garant naturel de René, son fils « d'entre il et feue

noble demoiselle Marie de La Muce sa compagne espouze en son vivant (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 321). Toutefois, en 1483, la Motte-Isar est la propriété de Josselin de Berso (Bibl. mun. Nantes 2046), avant de revenir en possession de Jean Eder, frère de René, en 1491 (FRESLON, art. cité, 1912, p. 58)

- Jean (ci-dessous), bien qu'aucun acte n'établisse formellement une telle filiation, celle-ci est attestée par le fait que toutes les terres possédées par Jean Eder se trouvent en sa possession, ainsi que celle de la Motte-Isar ayant appartenu à Marie de La Muce (*Id.*, *ibid.*, 1912, p. 58

À Jean Eder Beaumanoir, mort tragiquement, succède **Jean** Eder. Un compte tenu de de la Saint-Gilles 1493 à celle de 1494 de la seigneurie de Beaumanoir et de Kerguz est rendu à « noble et puissant » Jean Eder, seigneur de la Haye-Eder, de L'Ongle et de la Motte-Isar ; le total des rentes prélevées se monte à 42 livres (BAUDRY, *op. cit.*, p. 34, d'après Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 1522).

Jean Eder est cité dans divers aveux qui lui sont rendus entre le 24 août 1491 Arch. dép. Loire-Atlantique, E 321) et le 5 février 1497 (*ibid.*, E 322) ainsi que le 29 janvier 1501 lors d'une acquisition du bois des Hayes (*ibid.*, E 308). Vers 1502 il obtient un mandement envers le seigneur de la Hunaudaye (BnF, fr. 22 318, p. 1082).

Jean Eder épouse Jeanne Le Sénéchal. Elle est la fille et héritière de Jean Le Sénéchal, seigneur du Rocher-le-Sénéchal (Rocher-Portal), et de Jeanne d'Espinay, fille de Robert, seigneur d'Espinay, et de Marguerite de La Combe (BAUDRY, *op. cit.*, p. 27-29). Le 12 avril 1504, Jean Eder et Jeanne Le Sénéchal, seigneur et dame de Beaumanoir, obtiennent un amendement d'évocation dans une procédure qui les oppose à Henri d'Espinay « en reprise » de certains procès, devant la cour de Rennes, entre feu Jean Le Sénéchal et Anne d'Espinay, son épouse et Guy d'Espinay père d'Henri d'Espinay (BnF, fr. 22 318, p. 652

De ce mariage sont issus sept enfants dont l'aîné est Robert ensuite l'ordre de naissance n'est pas connu (FRESLON, art. cité, 1912, p. 59- 62, pour ce qui suit).

- Robert (ci-dessous)

- Guillaume. Il est abbé de Saint-Gildas-des-Bois (mentionné comme tel en 1532 TAILLANDIER et MORICE, *op. cit.*, t. II, p. 106], le 14 avril 1540 Arch. dép. Loire-Atlantique, B 22413, f° 166], et en 1541 *ibid.*, B 1493, f° 72 v°]), curé du Vieux-Bourg de Quintin dès 1536 (BnF, fr. 22 318, p. 366), chantre de l'église de Nantes, doyen de l'abbaye cistercienne de

Boquen, en 1537. Coadjuteur du diocèse de Cornouaille, en 1539, il est sacré évêque de Quimper dans la chapelle du château de Goulaine et fait son entrée solennelle à Quimper, le 29 avril 1543. Il décède le 22 mai 1546 TAILLANDIER et MORICE, *op. cit.*, t. II, p. 142 et 29).

- Bertrand. Il est seigneur de la Ville-Isac, capitaine de la Chèze. Il est au service de Claude II de Rieux, baron d'Ancenis et vicomte de Donges. Entre 1520 et 1531, il en est le maître d'hôtel et reçoit pour gages 133 livres. (BAUDRY, *op. cit.*, p. 41). Il est enregistré lors de la réformation de 1536 en la paroisse d'Inguiniel (actuel département du Morbihan) où il possède des biens du fait de son épouse, Simone Le Gall, et il est également positionné dans la paroisse de Plouay (LAIGUE, *La noblesse...*). Il est encore cité, vers 1540 ou 1541, lors d'une procédure engagée, à Ploërmel, contre Guillaume Le Sénéchal (BnF, fr. 22318, p. 399), alors que, qualifié de seigneur de Cunffio et de capitaine de La Chèze, il obtient un exécutoire (*ibid.*, fr. 22318, p. 410). Le 26 mai 1543, contre lui et son épouse Catherine de La Motte, tutrice de Robert Le Sénéchal obtient un « relief d'appel » (*ibid.*, fr. 22318, p. 952). Il semble être mort sans postérité (BAUDRY, *op. cit.*, p. 41)

- Catherine. Elle épouse Pierre Chauvin, seigneur de la Muce, en Chantenay, du Ponthus, en Petit-Mars, du Bois, du Plessis, de la Chaize-Girault et de la Chapelle-Hermier, capitaine d'Ancenis en 1509. Il est le fils de Guillaume Chauvin – seigneur du Bois, chambellan des rois Louis XI et Charles VIII, capitaine des villes de Paris, de Meaux et d'Évreux – et de Françoise de La Muce, dame de la Muce et du Ponthus, et petit-fils d'une part, de Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne, et de Péronnelle du Boays, et, d'autre part, de Jean de La Muce, seigneur de la Muce, du Ponthus et de la Chaize-Girault, et de Gillette Eder.

Pierre Chauvin, entre le 24 octobre 1523 et 23 novembre 1529 rend des aveux au roi pour sa terre du Plessis et de la Muce en Chantenay (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1826). Du mariage entre Catherine Eder et Pierre Chauvin, sont issus.

\*Trois filles alliées aux familles de La Blanchardaye, Le Pennec et du Matz de Montmartin ;

\*quatre fils dont les trois premiers sont successivement seigneurs de la Muce : Jean assassiné par Julien de Malestroit, beau-frère de René du Bellay (lequel est le frère aîné de Joachim, le célèbre poète) (*Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers*, 1912, p. 63) ; Jacques, mort jeune et sans postérité, le 23 mars 1542 ; Bonaventure ; auquel s'ajoute Guy, seigneur de Limarault (FRESLON, art. cité, 1912, p. 60. Bonaventure rend hommage au roi pour la seigneurie de la Muce, en 1543. Il épouse Françoise Pantin de la

Hamelinière (GUILLOTIN de CORSON, *Les grandes...*, 1899, p 159) dont il a une fille Jacqueline.

- Anne. Elle épouse Jacques de Sesmaisons (contrat de mariage du 20 août 1512). Jacques le Sesmaisons est le fils de Jean de Sesmaisons (décédé le 31 août 1480) et de Marguerite de Goulaine, petite-fille de Jean de Goulaine et de Jeanne Eder. Le contrat de mariage est signé en présence de Robert Eder, seigneur de Beaumanoir, de Longle, de la Motte-Isac et de la Haye-Eder, son frère aîné ; la dot se monte à 70 livres de rente et 400 écus. Le contrat est passé en présence de Christophe de Goulaine, Pierre Chauvin, Jacques de La Tousche et de François Goheau (FRESLON, art. cité, 1912, p. 60-61).

Veuve en 1531, elle se retira à la Berrière en La Chapelle-Basse-Mer. Le 16 octobre 1541, elle rend aveu pour le douaire lui étant advenu de son mariage avec Jacques de Sesmaisons (décédé depuis « dix ans ») soit 132 œillets de saline en Mesquer (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1476).

Du mariage entre Anne Eder et Jacques de Sesmaisons sont issus trois fils qui furent, par suite d'arrangements de famille, successivement seigneurs de Sesmaisons :

\*Christophe qui épouse Françoise de Bréhant et dont la descendance est féminine ;

\*François, qui se marie avec Marguerite Poyet ;

\*Jacques, décédé sans alliance (FRESLON, art. cité, 1912, p. 61).

- Françoise. Elle s'unit à Claude Le Pennec, seigneur du Bois-Jolland, fils de Jean Le Pennec et de Marie de Pontbriand. Le 3 juillet 1526, le contrat de mariage est passé à Nantes devant M<sup>e</sup> Verger et la dot est fixée, tant en meubles qu'en héritage, à 62 livres 10 sous de rente (qui ne pourront être « franchy et amorty » dans les quatre ans que pour 1 250 livres et 200 livres tournois) qui devaient être versés avant les « espouzailles » (Arch. dép. Loire-Atlantique., 59 J 19). Le 1<sup>er</sup> août le mariage est « sollemnisé et consumé » (*ibid.*, 59 J 19). Elle est notée veuve le 1<sup>er</sup> octobre 1543, et tutrice de Marc son fils aîné, Marc (*ibid.*, E 1229/1).

- Jeanne. Elle épouse N. Le Bigot, seigneur de la Villebougault, seigneurie qui lui a été attribuée par son frère aîné, Robert Eder. Devenue veuve et tutrice de son fils, Jean Le Bigot, elle est en procès avec Pierre du Verger, seigneur de Châteaulou, entre 1529 et 1536 (BnF, fr. 22318, p. 287, 3222, 844 et 888 ; Freslon, art. cité, 1912, p.62).

Jean Eder meurt avant le 29 novembre 1507. À cette date, un minu est présenté à la seigneurie de Fresnay, pour les seigneuries de l'Ongle et de la Motte-Isar en Guenrouet par



« noble demoiselle Jeanne Le Sénéchal, curatrice de Robert Eder, son fils aîné et héritier principal et noble, d'entre elle et noble écuyer feu Jean Eder, son feu mari » (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 605).

**Robert** Eder, seigneur de Beaumanoir, de l'Ongle, de la Haye-Eder et de la Motte-Isac, rend aveu, le 15 août 1513, pour son manoir de la Haye-Eder au baron de Roche-Bernard (BnF, fr. 3338 p. 460).

Paul de Freson (art. cité, 1912, p. 62), rapporte qu'un jour qu'il se trouvait au bourg de Ligné en compagnie de son beau-frère, Pierre Chauvin, de François Lesveque (neveu de Pierre Chauvin), seigneur de Souché et de quelques serviteurs, une dispute, au sujet d'un banc que le seigneur de la Muce avait fait placer dans l'église de Ligné, éclata avec le seigneur de la Rochefordière qui s'opposait à cette installation, et à la suite de laquelle ce dernier trouva la mort. Le 13 février 1520, les officiers de la justice de l'évêque de Nantes reçurent commandement de mettre entre les mains des officiers de la justice temporelle Pierre Chauvin et Robert Éder. C'est sans doute en relation avec cette affaire qu'en décembre 1521, Robert Eder est concerné par différentes procédures judiciaires : lui et Guillaume Chauvin sont en procès avec Jean Pineau qui obtient une évocation à la cour de Nantes (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 26, f° 215 v°, 11 décembre et encore le 21 décembre 1521, *ibid.*, B 26, f° 222 v°-223). Procédure encore en 1523, date à laquelle mandement est donné donnant licence à Pierre Chauvin et à Robert Eder « de tenir leur arrest par la ville et chastel de Nantes sous peine d'être atteints et convaincus des cas a eux imputés, pour 10 000 livres (BnF, fr. 22338, p. 778,751 et 256).

Un compte relatif à la seigneurie de Beaumanoir, commençant le 1<sup>er</sup> septembre 1534, est rendu à Robert Eder, seigneur de Beaumanoir, de l'Ongle de la Haye-Eder, de la Motte-Isar et de Kerguz (BAUDRY, *op. cit.*, p.38, d'après Arch. dép. Côtes-d'Armor, E 1522). Dans une déclaration de septembre 1544 de la baronnie de la Roche-Bernard est enregistré Robert Eder, seigneur de la Haye-Eder (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1881, f° 43, 44, et 52 v°)

Au mois de décembre 1547, il donne à Bertrand Eder, son frère cadet, la seigneurie de la Motte-Isar de la succession de leur père et mère, Jean Edet et Jeanne Le Sénéchal. 1547 il obtient la concession de 12 mois qui devaient se tenir près de la chapelle de Caledoc proche du Vieux-Bourg de Quintin (*ibid.*, fr. 22338, p. 458)

Robert Eder est connu comme capitaine des gentilshommes de l'évêché de Saint-Brieuc (FRESLO, art. cité, 1+12, p. 63)

Robert Eder (voir BAUDRY, *op. cit.*, p. 38-39 ; FRESLO, art. cité, 1912, p. 63-64), épouse Mauricette de Penmarc'h (contrat de mariage du 15 juillet 1521, fille unique d'un premier mariage d'Henri de Penmarc'h, seigneur de de Penmarc'h, gentilhomme de la reine, avec Jacquette Le Forestier, petite fille d'Alain de Penmarc'h, chambellan de la reine Anne, et d'Anne du Juch, petite fille d'Henri de Penmarc'h et d'Alix de Coëtivy cette dernière est la sœur du cardinal de Coëtivy et de Prégent de Coëtivy, seigneur de Taillebourg, amiral de France. Par ailleurs, Henri de Penmarc'h est le neveu et principal héritier de Christophe de Penmarc'h, évêque de Saint-Brieuc, dont il reçut le manoir de Quicangrogne et ses dépendances (GESLIN de BOURGOGNE, BARTHELEMY, *op. cit.*, t. II, p. 225). Outre les terres de la Ville-Doré en Cesson, la Ville-Ginguelin, la Ville-Rault, et la Fontenelle (qui furent aliénées de bonne heure), les Penmarc'h possédaient en la ville de Saint-Brieuc un « très curieux et bel hôtel », situé rue Saint-Jacques. En lien avec cette succession, une procédure opposa Robert Eder et son épouse Mauricette de Penmarc'h, à Guillemette de Kerloagan, veuve d'Henri de Penmarc'h (BnF, fr. 22338, p. 861).

Robert Eder meurt en février 1550(n.st.).

Sont nés de son mariage avec Mauricette de Penmarc'h (BAUDRY, p. 40-42, pour ce qui suit) :

- Charles Eder, fils aîné.
- René. À la mort de son frère aîné, il devient l'héritier principal.
- Bertrand. Paul de Freslon (art. cité, 1912, p. 59) en fait un fils de Jean Eder (voir ci-dessus
- Guillaume, abbé de Saint-Gildas-des-Bois. Paul de Freslon (*ibid.*, 1912, p. 59) en fait un fils de Jean Eder (voir ci-dessus
- Anne. Paul de Freslon (*ibid.*, 1912, p. 59) en fait un fils de Jean Eder (voir ci-dessus
- Jeanne, dame de l'Ongle. Elle épouse en 1555, Jean de Launay, seigneur de Launay-Comatz, fils de Jean de Launay et de Françoise du Gan

Autres Eder.

- Nicole de Beaumanoir. Elle est mentionnée par le Père Anselme (*Grands officiers de la Couronne*, t. VII) à propos de procédures faites à la cour de Ploërmel à l'encontre de Jean de Eder-Beaumanoir, son frère. Elle aurait épousé Olivier, sire de Coëtlogon, fils d'Amaury de Coëtlogon et de Lucie d'Acigné. Nicole de Beaumanoir et son fils Jean sont mentionnés parmi ceux qui accompagnent, en 1419, le compte d'Étampes, frère du duc de Bretagne, dans son voyage à Rouen. Toutefois, Paul de Freslon (art. cité, 1911, p. 219-220) se montre très réservé. Selon lui, la terre de Beaumanoir ne semble être entrée chez les Eder que, vers 1430, par le mariage d'Amaury, seigneur de l'Ongle, avec Jeanne de Beaumanoir. Toutefois un mariage entre Eder et Coëtlogon est vraisemblable.

- Robin. Dans le compte de Jean Droniou, trésorier et receveur général de Bretagne, 1420-149, se lit «20 livres de don à Robin Eder et Jean de Belouan (JONES, *Les comptes de Jean Droniou ...* », p. 341, n° 261).

- Pierre, archidiacre du Désert. Dans les comptes d'Auffroy Guinot, trésorier et receveur général de Bretagne de 1430 à 1436, il est enregistré qu'en mai-juin 1431, Pierre Eder, archidiacre du Désert et messire Jean Prignet sont envoyés en ambassade vers la reine de Sicile (JONES, « *Les comptes d'Auffroy Guinot...* », p. 54, n° 154D).

- Guillemette. Elle épouse Robin de La Chastaigneraie (Chasteigneraye), seigneur de la Chastaigneraie en Auessac, pour qui il s'agit d'un second mariage, il était veuf de Marguerite Levesque. En 1425, Guillemette Eder devenue veuve, présente un minu, en tant que tutrice de ses enfants (BnF, 22361, f° 401). Paul de Freslon (art. cité, 1911, p. 218) pense qu'elle est une fille de Pierre Eder.

Robin de La Chastaigneraie (FRESLON, art. cité, 1911, p. 218-219, pour ce qui suit) est le fils aîné de Guischard de La Chastaigneraie et de Marguerite de Ros (Rosz. Le 22 octobre 1419). Il est un des gens d'armes qui accompagnent en France Richard de Bretagne (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 1108) et, le 22 juin 1420, il figure parmi les feudataires levés par la duchesse pour la libération de Jean V, prisonnier des Penthièvre sous les ordres du vicomte de la Bellière (*ID., ibid.*, t. II, col. 1011). Fait prisonnier par Jean de la Roche et soumis à rançon, il serait mort en mai 1426.

Du mariage de Robin de La Chastaigneraie avec Guillemette Eder sont issus une fille et un fils :

\* Marguerite. Elle épouse Jean de Beaubois ;

\*Jean. Il épouse Jeanne Goheau, seigneur de Saint-Aignan, puis devenu veuf Marguerite Boutier, fille de Jean, seigneur de Chasteaudacy.

- Gillette. Elle épouse Jean de La Muce. Un acte du 23 octobre 1461, mentionne la vente par Jean de « La Mucze et de Ponthuz », à Michel Le Pennec de 29 œillets de saline en la saline Frangyez pour la somme de 300 écus (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 42, manifestement les biens proviennent du patrimoine des Eder). Du couple est issu François : dès 1459, Jean Chauvin, fils de Guillaume, épouse Françoise de La Muce qui est fille et héritière de Jean de La Muce et de Gillette Eder. Elle lui apporte la seigneurie de La Muce en Ligné à condition que les enfants à naître prissent le nom et les armes de leur mère (CORSON, *Les grandes...* 189/2, p. 159 *Id.*, *ibid.*, p. 159).

- Éon. Il obtient une sauvegarde en 1462 (BnF, fr. 22318, p. 25 ; FRESLON, art. cité, 1911 p. 219).

- Charles « de la Haye ». Le 19 juillet 1466, et son épouse Marguerite de Comenan passent un contrat d'échange avec Matelin de Mareil, autorisé de Pierre Simon son curateur : Matelin de Mareil cède le manoir de Plessis-Mareil et les rentes au clos de « Raiz » et en retours Charles Eder lui cède 65 œillets de saline sises en les paroisses de Batz et de Guérande et tout ce qu'il possède à Guérande (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 58). Selon Joseph Baudry, Charles Eder meurt sans descendance vers 1555 laissant ses biens à ses frères et sœurs.

- Guillemette. Sœur germaine de Jean Eder, le 3 mars 1467, elle est mentionnée mariée avec Pierre Le Guennec (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1229/1). Devenue veuve, le 26 avril 1508, il lui est accordé une sauvegarde ainsi qu'à Gilles Le Guennec, seigneur de Préambert, héritier de Pierre Le Guennec, ainsi qu'à Pierre Baye et son épouse (*ibid.*, B 17, f° 48 v°)

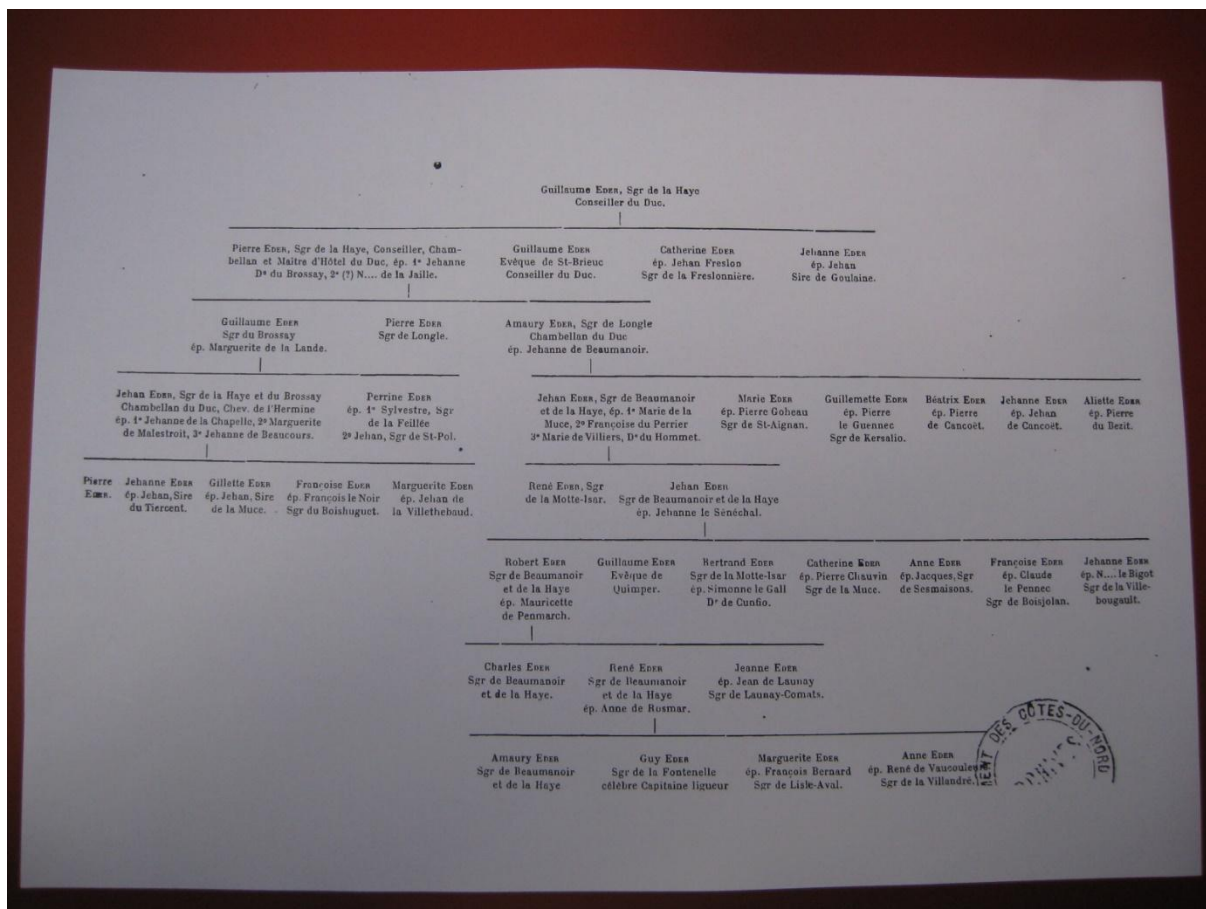
- Joachim (FRESLON, art. cité, 1911 p. 219). En 1480, il est cité dans un registre de chancellerie comme ajourné « pour cause de maléfice » (BnF, fr. 22318, p. 602) et, en 1489 qualifié, de « missire » et d'aumônier du Rosec (*ibid.* fr. 22318, p. 1045).

- Yvonnet, bâtard de la Haye-Eder. Demi-frère de Jean Éder, seigneur de Beaumanoir, il est présent à la Hunaudaye lors de l'assassinat de Jean Eder (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 200 ; FRESLON, art. cité, 1911 p. 219 ; voir ci-dessus).

- Guillaume. Il est mentionné en 1498 dans les « Notes pour servir d'enseignement... » rédigées à l'attention de la reine Anne, duchesse de Bretagne au lendemain du décès accidentel, intervenu le 7 avril 1498, du roi Charles VIII (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 128/22, f° 4)

- Jeanne. Le 12 février 1530 (n.st.), Jeanne Eder tutrice de Jean Le Bigot son fils, obtient une évocation au conseil afin de convenir d'un juge (*ibid.*, B 32, f° 21 v° ; voir encore (BnF, ms. fr. 22418, ms. fr. p. 888,28 avril 1537).
- Yvon. Il fait l'objet, en 1507, une évocation au conseil (*ibid.*, fr. 22318, p. 151 ; FRESLON, art. cité, 1911 p. 219).
- Marguerite. (*ID.*, *ibid.*, 1911 p. 219, pour ce qui suit). Elle devait être religieuse à l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois. Le 25 avril 1536 elle obtient devant le conseil une évocation envers une autre religieuse, Madeleine de Poix (BnF, fr. 22318, p. 851). Elle est encore mentionnée vers 1540 dans une procédure judiciaire : « relevement aux gens du Conseil pour François Boschet à faire preuve de noblesse contre Alizon de Pontbellanfer adresse de l'abbaye de Saint-Sulpice-des-Bois], Jehanne Doré, Marguerite Eder et Françoise Pitard (*ibid.*, fr. 22318, p. 381).

Alain GALLICE



Généalogie des Eder (FRESLON, art. cité)



Missillac La Haye-Eder, état actuel

GALLICE Alain, « Eder », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2024